



# **BILAN 2014/2015**



**« SOUTIEN A DES ACTIONS  
EXEMPLAIRES  
EN FAVEUR DE LA NATURE  
ORDINAIRE »**

## **Contexte :**

Le Parc a inscrit dans sa « charte », document de référence, validé et adopté par les communes et les communautés de communes adhérentes, pour le projet de territoire, qu'il mettrait tout en œuvre pour mieux impliquer les habitants dans ses actions, notamment celles relatives à la biodiversité « connaissance et protection » qui fait référence à l'axe 4 : **Impliquer les habitants dans les actions du Parc.**

Il s'est aussi engagé à maintenir la biodiversité, notamment la nature dite ordinaire, en sensibilisant les acteurs locaux et la population à cette richesse et en les accompagnants pour qu'ils la protègent. Qui fait référence à l'axe 1 : **Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel**

Aussi, il a inscrit dans son budget 2014/2015, un programme qui vise à soutenir des projets exemplaires conduits par les communes en faveur de la nature ordinaire.

## **Objectifs :**

Ce programme visait d'une part, à susciter et accompagner techniquement et financièrement des projets communaux ou inter communaux en faveur de la nature ordinaire, et d'autre part, à donner plus de visibilité aux initiatives publiques en faveur de la protection de la nature « ordinaire », qui passent trop souvent inaperçues. Or, pour que des actions significatives et exemplaires puissent être connues et surtout développées par le plus grand nombre, il est souhaitable qu'elles trouvent un soutien technique, financier ainsi qu'un bon relais de communication pour une mobilisation et une participation plus importante.

## **Le dispositif :**

Il s'agissait pour le Parc de soutenir une dizaine de projets, en apportant une aide technique (définition du projet, cahier des charges, devis) et au besoin de prendre en charge financièrement une expertise réalisée par un prestataire (diagnostic, état des lieux,) pour la création, la rénovation de mares et ou pour acheter du matériel film plastique pour une mare, des arbres fruitiers pour un verger... le montant de l'aide du Parc était de 1 000 €.

Pour des projets plus ambitieux, nécessitant des moyens financiers plus conséquent, le Parc prévoyait, après validation par un comité technique d'apporter une aide financière à hauteur de 2 000 €.

Chaque projet devait prévoir une implication, une participation et une information auprès des habitants. En outre, les projets devaient avoir un caractère innovant, d'exemplarité et transférable.

Après l'obtention des financements de ce programme et l'envoi d'une information aux collectivités, Mairies et EPCI du Parc les premières demandes sont arrivées en fin d'année 2014.

Au total 15 demandes ont été reçues au Parc en 2014/2015. Les projets proposés assez similaires du fait de leur montant rentraient tous dans la première catégorie d'aide à 1 000 €.

Voici la liste des communes avec le titre de l'action engagée :

**Bongheat pour la restauration d'un étang et la plantation d'un verger communal,**

**Bort-l'Etang pour la pose de nichoirs à hirondelles de fenêtre sur la façade de la Mairie,**

**Vollore-Montagne pour la création d'une mare pédagogique,**

**La Monnerie-le-Montel pour la création d'une mare pédagogique dans l'école primaire,**

**Le Monestier pour la rénovation d'une serve,**

**Mauzun pour la création d'un verger communal et la pose de nichoirs à insectes,**

**Le Vernet-la-Varenne pour aménager le château de Montfort et les alentours et permettre l'accueil de la biodiversité,**

**Beurrières pour la réalisation d'un verger communal,**

**Cunhat pour la végétalisation du centre bourg avec des essence vivaces et locales,**

**St Jean-d'Heurs pour la plantation d'une haie d'essences locales le long du cimetière,  
Vals-le-Chastel pour l'aménagement d'un verger communal,  
Augerolles pour la rénovation d'une mare,  
St Amant-Roche-Savine pour la création d'un verger communal et un jardin partagé,  
St-Bonnet-le-Bourg pour l'aménagement d'un communal avec vergers et haies, et  
Glaine-Montaigut pour la plantation d'une haie d'essences locales le long d'un étang.**

Enfin, chaque commune s'est vue décerner un diplôme symbolique par le Parc et co-signé par le président du Parc et le maire pour souligner l'engagement de la commune en faveur de la biodiversité.

Le bilan de cette action expérimentale pour l'année 2014/2015 est très encourageant.

La diversité des projets quoique modeste du point de vue financier n'en est pas moins intéressante. L'implication des habitants, élus, enfants a été importante dans le déroulé de chaque action ainsi que dans les prolongements à venir. L'attention qui a été accordé à chaque projet pour intégrer la biodiversité et qui était une des conditions pour le Parc est à souligner. Enfin les communes engagées sont géographiquement bien réparties sur l'ensemble du territoire du Parc.

### **Annexes :**

- 1) Diplôme
- 2) Appel à projet, et courriers communes et EPCI
- 3) Description de chaque projet
- 4) Cahier des charges pour la prestation des diagnostics mares et vergers.



Parc  
naturel  
régional  
Livradois-Forez

Social

Economie

Environnement

Nature quotidienne

# PROJET EXEMPLAIRE

## EN FAVEUR DE LA NATURE QUOTIDIENNE

« Conformément aux objectifs énoncés dans la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, les communes et communautés de communes signataires s'engagent dans des actions exemplaires pour la nature quotidienne visant à sensibiliser les acteurs locaux aux intérêts sociaux, économiques, culturels et environnementaux qu'elle recouvre. »

Commune de \_\_\_\_\_

Projet distingué \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour la commune de

Pour le Parc naturel régional  
Livradois-Forez

Culture locale

le Maire

le Président  
Tony BERNARD

## Soutien à des projets exemplaires en faveur de la nature «ordinaire».

### BÉNÉFICIAIRES :

- Communes
- Communautés de communes



### OBJECTIFS

Le Parc a prévu dans sa charte 2011/2023, qu'il mettrait tout en œuvre pour mieux impliquer les élus, les habitants dans ses actions, notamment celles relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité. Aussi, le Parc soutiendra techniquement et financièrement des projets publics exemplaires, en faveur de la nature «ordinaire».

### DEUX TYPES D'ACTIONS SERONT SOUTENUES

- 1) Pour des actions modestes, ne nécessitant pas de moyens financiers importants, mais qui ont besoin selon la nature des travaux d'un appui technique ou d'un peu de matériel, le Parc pourra apporter une aide maximum de 1000 €.
- 2) Pour des projets plus ambitieux et participatifs, l'aide pourra être de 2000 € maximum.

### EXEMPLES D'ACTIONS

- Restaurer ou entretenir une mare
- Réduire la pollution lumineuse en optimisant l'éclairage public (ANPCEN)
- Poser des nichoirs à hirondelles ou chauves-souris dans et sur les bâtiments publics
- Planter une haie et s'engager à produire du bois énergie
- Planter des arbres fruitiers dans un objectif pédagogique
- Réduire l'usage des pesticides dans sa commune (signature de la charte d'entretien des espaces publics avec Phyt'Eauvergne)...

Si votre commune souhaite étudier la faisabilité d'un projet ou avoir plus d'information, vous pouvez contacter Serge CHALEIL au 04 73 95 57 57.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de sa charte 2011-2023 le syndicat mixte du Parc Livradois-forez s'est donné pour objectif de maintenir et développer la biodiversité et notamment la nature dite ordinaire, en sensibilisant les acteurs locaux et la population.

Dans cette perspective, le Parc propose aux communes et aux communautés de communes un dispositif visant à soutenir des actions significatives et exemplaires en faveur de la protection de « la nature ordinaire ».

Ce dispositif comporte deux volets.

D'une part, le Parc prévoit d'apporter une aide technique pour dix actions maximum en mobilisant au besoin des experts naturalistes dont l'intervention se traduira par l'élaboration d'une fiche technique de recommandations. Il prendra en charge le coût de ces expertises dans la limite de deux jours d'intervention.

D'autre part, pour des actions plus ambitieuses, le Parc prévoit d'apporter un soutien à un ou deux projets. Il prendra en charge l'achat de matériels pour des aménagements en faveur de la faune. Le ou les projets présentés feront l'objet d'un examen par un comité de sélection et une attention particulière sera portée sur l'implication, la participation et l'information des habitants dans cette action. Les projets devront avoir un caractère innovant, d'exemplarité et transférable.

Afin de mettre en œuvre au mieux ce dispositif, le Parc tient à la disposition des élus des communes des fiches d'informations sur les actions possibles tels que :

- réduire les pesticides dans sa commune (charte d'entretien avec Phyt'eauvergne),
- restaurer ou entretenir une mare,
- réduire la pollution lumineuse en signant la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne,
- planter ou entretenir des haies, protéger des haies ou des arbres remarquables dans les documents d'urbanisme,
- poser des nichoirs à hirondelles ou chauves-souris sur les bâtiments publics après restauration ou lors d'une construction, ....

Afin d'informer au mieux les communes sur ce dispositif, je vous propose que votre communauté de communes puisse relayer cette information aux différentes communes de votre territoire.

Monsieur Serge CHALEIL, en charge de ce dossier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Souhaitant que cette information puisse se concrétiser à travers d'actions exemplaires en faveur de la biodiversité je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et très cordialement.*



Le Président,

Tony BERNARD  
Maire de Châteldon

## PROJET 1

# AMENAGEMENT D'UN ETANG ET PLANTATION D'UN VERGER COMMUNAL SUR LA COMMUNE DE BONGHEAT

lundi 5 janvier 2015

**MAIRIE DE  
BONGHEAT  
PUY DE DÔME  
63160 BONGHEAT**

**Tél : 04 73 68 49 32  
Fax : 04 73 73 49 80**  
Mél : mairie.bongheat@wanadoo.fr

Madame le Maire

À

Parc Naturel Régional  
Livradois Forez  
Maison du parc  
63880 Saint Gervais Sous Meymont

*A l'attention de Monsieur Serge CHALEIL*

Objet : travaux étang communal

Monsieur,

Suite à votre visite dans notre commune durant laquelle nous avons pu échanger sur le concours que vous pouviez éventuellement nous apporter, nous revenons vers vous afin de vous donner les grands axes de notre projet.

Par le biais d'une enquête réalisée l'été dernier, l'équipe municipale a pu constater que cet étang était indispensable aux yeux des habitants. C'est ainsi que nous avons décidé, avec l'aide précieuse de bénévoles, de lui redonner toute sa valeur pour qu'il redevienne un lieu de vie et d'échange, le tout dans un cadre naturel préservé.

La première priorité est d'abord de remettre en eau l'étang. Après le curage de l'étang, nous sommes actuellement en train de remettre en état les berges. Pour cela, nous avons besoin de vos conseils pour les stabiliser et éviter de nouveau l'érosion de celles-ci.

L'étape suivante sera la mise en valeur de ce site par l'apport de plantations. Lors de votre visite, nous avons évoqué la possibilité de planter des buissons sur les abords de l'étang et des arbres fruitiers sur le long des clôtures. Là aussi vos conseils seront précieux afin de choisir les espèces qui correspondront le mieux et qui s'intégreront à l'ensemble de cet espace.

D'autre part, le lavoir est un autre des atouts de ce site. Nous aimerions également le remettre en valeur et qu'il soit fonctionnel lors nos manifestations. Pour ce faire, nous aurions besoin également de vos conseils techniques et la réalisation de croquis serait pour nous une bonne base de travail.

Pour finir, nous avons pu échanger sur le fait que nous voulons que ce site soit en harmonie avec la nature, avec la faune et la flore. Ainsi, nous avons l'intention d'associer l'école à ce site par le biais d'ateliers pédagogiques afin de sensibiliser nos enfants à la préservation d'un tel site et de les responsabiliser pour l'avenir des espèces qui les entourent.

# Parc naturel régional Livradois-Forez

## SERVE DE BONGHEAT Accompagnement du projet d'aménagement

2014

### INTRODUCTION

Dans le cadre du dispositif mis en place par le Parc qui vise à mieux prendre en compte la biodiversité et notamment la nature ordinaire dans les aménagements, de nombreuses communes envisagent la création, ou l'entretien de mares, de serves, ou étangs.

La commune de Bongheat effectue actuellement des travaux de remise aux normes sur le plan d'eau communal (serve du curé) et souhaite profiter de ces travaux pour y intégrer des enjeux de biodiversité et améliorer les aménagements de ce site.

Un partenariat entre le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le CPIE du Velay a été conclu pour 2 journées d'intervention en 2014, pour accompagner la commune de Bongheat sur les contenus suivants :

- Réaliser un diagnostic sur le chantier avec visite sur le terrain, le 08 décembre 2014
- Production de préconisations techniques sur l'aménagement du site

Le bilan qui suit donne le détail de ce diagnostic, et retrace les propositions effectuées sur le terrain en présence de la commune et du Parc.

#### 1) Objectifs de l'aménagement

Le site est ouvert à tous, et sa proximité du village en fait un lieu très apprécié par les habitants. Les usages locaux décrits par la commune sont les suivants :

- pêche,
- détente, espace de convivialité.

Les aménagements prévus visent à conforter ces usages dans le respect de la biodiversité locale, et à les enrichir d'autres objectifs : préservation du patrimoine naturel et paysager identitaire de la commune,

développement de supports de découverte de ce patrimoine à destination de tous les publics, amélioration de l'accessibilité.

Les interlocuteurs techniques définis pour ce projet sont :

Commune de Bongheat / Société de pêche :

M. Christophe Delaire  
altesse.delaire@sfr.fr

Parc naturel régional Livradois-Forez :

Serge Chaleil  
s.chaleil@parc-livradois-forez.org  
04 73 95 57 57

CPIE du Velay :

Mlle Solenne MULLER  
solenne.muller@cpieduvelay.fr  
04 71 03 01 17



Vue aérienne de la serve avant le début des travaux

## 2) Propositions d'aménagement

### a) Aménagement du profil des berges

Les actions d'entretien déjà entreprises en 2014 par la commune consistent en un curage d'une partie de la serve, et à la redéfinition de ses contours. En effet, les berges actuelles présentent majoritairement des pentes raides peu favorables à l'établissement de la biodiversité locale, et qui posent également des problèmes de sécurité (risques de chute).

L'adoucissement des pentes des berges permettra de répondre à ces deux objectifs.

**Voir en Annexe Fig. 1 : Proposition de profil de berge**

L'installation de végétation hygrophile sur les berges après travaux n'est d'un point de vue strictement écologique, pas forcément nécessaire, car les végétations naturelles s'installent spontanément après travaux. Elles s'installent d'autant mieux que les espèces locales sont déjà présentes sur le site, sur certaines zones non modifiées. Cependant, l'installation de la végétation typique des berges peut parfois prendre plusieurs années, et la commune a émis le souhait d'un aménagement paysager qui permette un accueil du public dans les meilleures conditions esthétiques et au plus tôt après à la fin des travaux.

Une action de végétalisation à des fins esthétiques et de maintien des berges est donc envisageable sur ces parties. Elle devra mettre en œuvre uniquement l'installation d'espèces spontanées et si possible prélevées localement, choisies parmi une liste fournie à la commune.

### **Voir en Annexe**

**Note 1 : Liste des espèces végétales locales recommandées**

**Note 2 : Liste d'espèces végétales exotiques et potentiellement envahissantes, à ne pas employer**

Cette action de végétalisation pourrait être idéalement réalisée lors d'un chantier participatif, afin d'associer les usagers et les habitants à l'aménagement du site. Une aide d'un expert du Parc permettrait de faire bénéficier à la commune de compétences en botanique : formation des bénévoles à l'identification des espèces, assistance des équipes sur le terrain pour un prélèvement sans dommage aux milieux.

### **Maintien de zones végétalisées**



Emplacement des deux zones

Suite à la mise en assec de la zone avant les travaux, deux zones de végétation hygrophile se sont spontanément développées, l'une au sud-est, et l'autre au nord le long de la digue. Ces végétations sont des atouts pour la serve, tant du point de vue de la filtration naturelle de l'eau, que de l'accueil de la faune sauvage (zone de refuge pour les oiseaux, frayères pour les amphibiens et les poissons, etc...).

Le maintien voire le développement de ces zones permettra de conserver la qualité d'eau en aval du plan d'eau, ce rôle de filtration étant d'autant plus important que la serve est empoisonnée pour la pêche.

Au sud-est, la roselière qui préexistait (phragmitaie) s'est légèrement étendue en superficie. A la remise en eau, elle a de bonnes chances de perdurer en l'état, et de s'étendre sur les paliers élevés des berges avoisinantes.

Quelques rhizomes pourront être prélevés sur cette zone afin de végétaliser des berges voisines ; idéalement ce prélèvement pourra être fait en désépaississant la partie centrale et dense de la phragmitaie, plutôt que sur le pourtour, pour éviter de le dégarner.

Coté digue au nord, c'est une zone de joncs et de laïches (cariçaie) qui s'est développée à la faveur de l'assec. Lors de la remise en eau, elle risque d'être rapidement noyée sous la surface de l'eau. Les quelques phragmites implantés sur cette zone pourraient perdurer sur les parties suffisamment élevées. Cette zone de végétation devrait idéalement être conservée. Elle peut aussi servir à prélever des végétaux afin de regarnir des berges voisines avant la remise en eau.

## Aménagement de petites mares en queue d'étang.

Le Crapaud sonneur à ventre jaune est une espèce patrimoniale présente à quelques centaines de mètres du site sur le territoire communal (S. CHALEIL, comm. pers.), soit à portée d'une colonisation rapide.

Son enjeu de conservation peut justifier la création d'habitats favorables spécialement imaginés pour cette espèce. Le Parc est par ailleurs particulièrement impliqué dans sa conservation.

La serve, dans son profil et son usage actuels, ne permet pas le maintien optimal de certaines espèces animales sur le site. Les amphibiens par exemple s'accommodent difficilement d'un étang de pêche empoisonné, à moins d'avoir des zones refuges un peu isolées, bien végétalisées et moins profondes. Une mare est déjà présente au sud de la serve en contexte privé, (cf. zone 2 de la photo aérienne ci-dessous) et pourrait par exemple déjà abriter des amphibiens à la période de reproduction.



Sonneur à ventre jaune



Localisation des zones de mares

Mais le Sonneur a pour sa part, des exigences tout à fait particulières (profondeur de mare, ensoleillement...). L'aménagement de petites mares naturelles en queue d'étang (partie sud, en terrain communal, cf. zone 1 de la photo aérienne) permettrait d'enrichir le milieu et de diversifier les habitats humides, notamment pour accueillir potentiellement le Sonneur à ventre jaune.

**Voir en Annexe Fig. 2 : Proposition d'un profil de mare, en amont de la Serve du Curé**

Conçue en lien avec un ponton permettant sa visite, cette mare pourrait revêtir deux rôles, à la fois un lieu abritant la biodiversité, et permettant la découverte du milieu (« mare pédagogique »).

### b) Gestion des accès et cheminements

La commune souhaite améliorer les cheminements et les accès au bord de l'eau sur le site, afin d'offrir des possibilités de découverte au public tout en garantissant un certain confort et la sécurité des visiteurs. Ainsi, un ponton a été imaginé pour permettre un accès au plus près de l'eau sur la rive nord-est (familles, pêcheurs...). Un cheminement permettant de contourner l'étang par le sud est aussi en projet, avec un pont de bois pour franchir le ruisseau qui alimente la serve en amont.

Une petite zone humide s'y trouve actuellement, partiellement sous couvert arboré, et qui revêt un intérêt particulier pour la faune sauvage et la flore locale.

Lors de la visite de terrain, il a été constaté que cette zone humide en amont de la serve ne supporterait pas un piétinement régulier en l'état sans en dégrader profondément les végétations. De plus, ce site est également retenu pour faire l'objet d'un aménagement de mare pédagogique (cf. § c page 6), donc d'une accentuation du caractère humide de la zone.

Il est donc proposé que le cheminement soit réalisé par installation d'un caillebotis et d'un pont permettant de franchir cette zone sans en piétiner le sol fragile. Cette installation a le double avantage de garantir le confort du visiteur non équipé (pour rester les pieds au sec) et de limiter l'impact d'un passage de public régulier.

Installé légèrement en surplomb de la mare, cet aménagement permettra aussi de faciliter la découverte de la flore et de la faune locale au plus près du milieu.

Les arbres qui ombragent actuellement le site favorisent l'intérêt de cette petite zone humide et en limitent l'évapotranspiration en période estivale. Peu d'arbres sont par ailleurs présents sur le site. Ce couvert arboré est donc à conserver autant que possible en l'état, à l'exception d'un élagage léger en marge sud-est du bosquet, pour permettre à la mare pédagogique d'être convenablement ensoleillée.

### **c) Plantations paysagées pour la biodiversité**

La commune émet le souhait d'enrichir ses plantations et l'aménagement paysager du site, pour un intérêt esthétique et de biodiversité à la fois. Actuellement, les abords de la serve sont en herbe et entretenus avec une tonte régulière, ce qui ne répond que partiellement à ces deux objectifs.

Il est proposé d'enrichir ces espaces verts de plantations vivaces nécessitant peu d'entretien, et composées d'essences d'arbres et d'arbustes locaux. Haies champêtres, arbustes à petits fruits et bosquets permettront de rompre la monotonie des espaces en herbe, tout en abritant et en nourrissant la faune locale.

#### **Voir en Annexe Note 3 : Liste d'essences locales pouvant être employées dans les plantations**

Les arbres seront plantés au minimum à 3 mètres des espaces de pêche, pour ne pas gêner les usagers. Mais lorsque cette précaution ne se justifie pas (berges non utilisées pour la pêche, une plantation sur la berge peut permettre de la fixer efficacement).

La présence dans le paysage local de haies d'arbres taillés en têtards, a fait émerger l'idée de perpétuer cette tradition et de planter spécifiquement une haie d'arbres à entretenir « en têtard » : saules ou frênes s'accoutument particulièrement bien de cette méthode d'entretien.

L'arbre têtard, outre son atout esthétique et le caractère qu'il peut donner à un lieu, est aussi un formidable « HLM » pour la faune sauvage, qui peut abriter une foule d'animaux à tous les étages, et particulièrement dans les replis et cavités de son écorce une fois vieillissant.

#### **Voir en Annexe Note 4 : Références et documentation sur les arbres têtards : entretien, intérêt pour la faune sauvage**

### **d) Gîtes pour la faune**

Les abords de l'étang et des plantations pourront être enrichis de gîtes, spécifiquement créés pour abriter la faune sauvage : gîtes à hérissons, nichoirs à oiseaux, tas de bois pour les amphibiens, nichoirs à insectes, pierriers à lézards etc...

Ces gîtes, souvent conçus avec des matériaux trouvés sur place (pierres, branchages et bois rémanents après taille des arbres...) ou avec des chutes de bois issues des travaux d'aménagement, sont peu

couteux et ne nécessitent que l'énergie de leur fabrication ! Le Parc a proposé une aide financière à la l'achat de petit matériel ou de matières premières liés à cette proposition (clous, vis, bois...)

Imaginée en clôture des plus gros travaux d'aménagement, avec le concours de l'école ou de familles du village par exemple, cette proposition se prête particulièrement à un chantier participatif et à une action pédagogique.

### **Voir en Annexe Note 5 : Références pour créer des gîtes pour la faune**

Des tas de bois en rondins et branches de diamètres variés, pour favoriser l'hivernage des amphibiens, seront idéalement placés à quelques mètres des milieux humides, particulièrement en queue d'étang sous les arbres, et proches de la mare.

Les nichoirs à insectes, créations pouvant être particulièrement esthétiques, seront idéalement placés près du bâtiment ou des espaces verts ensoleillés, à l'entrée du site. Associés à quelques plantations annuelles ou vivaces de plantes mellifères (plantes aromatiques par exemple), ils seront à la fois décoratifs et fonctionnels pour abriter la biodiversité.

Les pierriers à lézards et éventuels murs de pierre sèche, seront installés en plein soleil afin d'emmagasiner la chaleur.

### **e) Plantation d'arbres fruitiers**

Le rôle du site comme lieu de convivialité a fait émerger l'idée d'un verger ou de haies fruitières qui pourraient ainsi être ouverts au public et à la cueillette collective. Un verger conservatoire de variétés fruitières anciennes permettrait d'agir aussi pour préserver la biodiversité des espèces cultivées, qui font notre patrimoine culturel et gustatif local !



Emplacement possible des plantations fruitières

Une plantation envisagée sur le terrain communal à l'ouest de la serve, en contrebas du village, permettrait de mettre en valeur un terrain jusqu'alors peu exploité par les usagers et la commune.

Pour que ce verger soit pleinement en accord avec le projet d'aménagement pour la biodiversité, l'entretien des fruitiers sera idéalement effectué suivant des pratiques biologiques, sans emploi de produits de traitement chimiques. Cette méthode se justifie aussi par la vocation du lieu à accueillir des familles et à encourager la cueillette par les plus jeunes, et les enfants sont un public fragile face à l'exposition aux produits phytosanitaires.

Ce choix d'emplacement (cf. plan ci-dessus), sur une pente ensoleillée, un peu éloigné du plan d'eau, éviterait aussi les désagréments liés à l'humidité générée par ce dernier (qui pourrait favoriser l'apparition de maladies ou fragiliser les fruitiers).

## **Conclusion**

L'aménagement de ce site communal est envisagé à travers plusieurs objectifs :

- favoriser l'accueil de la biodiversité locale,
- améliorer l'accessibilité pour le public et favoriser la découverte de la nature,
- améliorer l'attractivité du site et l'embellir par des aménagements esthétiques,
- favoriser une implication locale dans les différentes étapes du projet : implication des scolaires, chantiers participatifs avec les habitants/usagers du site...

Sept propositions ont été émises, permettant de remplir ces objectifs en différents endroits du site. Elles pourront faire l'objet d'un accompagnement du Parc, ce qui facilite la réalisation de ce projet pour la commune.

Le CPIE se tient à la disposition de la commune et du parc pour poursuivre l'accompagnement de ce projet en 2015, tant sur des phases de travaux que d'animation de chantiers participatifs ou d'un projet éducatif avec les scolaires.

## **Note technique Parc**

**Commune de Bongheat**, le 28 janvier 2015  
**Aménagements de la serve du curé**

La mairie a lancé un vaste chantier de nettoyage et de recalibrage de l'étang du Curé, en contrebas du village. Elle réalise actuellement un certain nombre de terrassements et de modelage des berges avant de le remettre en eau, en incluant la création d'un moine qui déviera les eaux plus chaudes.



### **Aménagement du lavoir et de l'aire d'accueil et de pique-nique**

Cet espace accueille quelques manifestations pendant la saison. La mairie souhaite rendre cet espace plus accueillant et plus praticable. :

Il est déjà prévu d'adoucir le talus par des terrassements et d'aménager un passage en espalier pour accéder au haut du talus (aire de boules)

L'espace plan situé au-devant du lavoir pourra être agrandi du côté de l'étang.

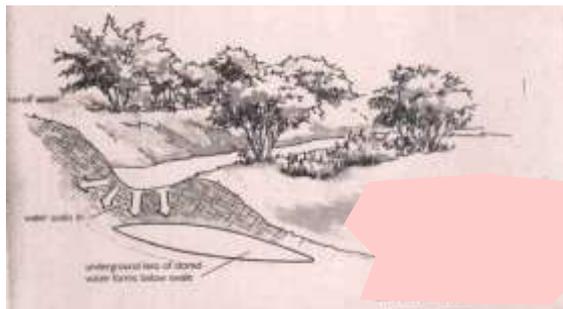


Il sera possible de maintenir les talus créés tout autour par un système de fascines en branchage ou en utilisant des poteaux téléphoniques tel qu'on en trouve déjà sur le site.

**Mobilier** les tables en béton seront conservées et remises d'aplomb. Un nettoyage au karcher ou un sablage permettra de raviver le grain initial. Les assises en billot de bois seront disposées autour de chaque table.

**Drainage du sol**

Une noue en pied de talus sera préférée à un collecteur à grille pour drainer la bande la plus piétinée. Cette noue sera plantée de plantes vivaces inféodées aux milieux humides : Iris sibirica, *Lobelia cardinalis*, myosotis bleu, benoite rivale, menthe arvensis, anémone canadensis, bidens, etc.



**Lavoir**

Le bâtiment aujourd'hui bardé en tôle pourra conserver sa toiture et servir de support à un nouveau bardage en bois. Au cas où l'aspect final fasse trop référence à un cabanon, le projet prévoira plutôt de modifier la couleur des tôles actuelles dans des teintes beaucoup plus ternes, gris ardoise foncé.



Pour des façades fermées, une finition de boiserie très épurée peut aider mettre en valeur la structure du lavoir en pierre rustique



Quel que soit le choix des matériaux utilisés, une proposition de forme originale pourra aider à valoriser le lavoir initial

**Vergers**

Le CEPA a proposé une liste de pommiers tardifs en accompagnement de la clôture. Le verger pourra être étendu à la plateforme en remblais située au-dessus de l'aire de jeu de boules, sur une maille de 6 X 6.



Carte postale de Domaize

La Baudelle à Tour sur Meymont



**L'aire de pétanque** doit être agrandie. Les surfaces en sable seront matérialisées à l'aide de piquets (type téléphones) en rondin bois. La lisse en bois pourra être prolongée. Une haie accompagnera le haut du parc de boules, à la jonction avec la plateforme de stockage des terres enlevées. Elle sera composée de petits spécimens baliveau des variétés suivantes : aulnes, saules, frênes



### Traitement des berges en double niveau

Le choix de remodeler les berges à l'aide d'un niveau inférieur pour les pêcheurs et d'un niveau supérieur pour les promeneurs devrait créer une ambiance assez intéressante, avec deux niveaux d'intimité. Il est important cependant de ne pas empiéter plus loin dans la pente naturelle pour éviter un trop fort apique entre « la plage » et le niveau supérieur de l'étang.

Le talus intermédiaire pourra être planté d'arbres en cépée pour créer de l'ombrage et renforcer l'identité du site. On privilégiera des saules et des érables endémiques.



## *Plantation d'un pré-verger sur la commune de Bongheat (63)*

*- proposition du CEN Auvergne -*



## **Pourquoi planter un pré verger ?**

Traditionnellement, les fruitiers étaient cultivés dans des prés vergers, système doublement productif permettant avec des arbres de grande taille, d'exploiter la prairie. Autrefois indispensables, chaque ferme possédait son petit pré verger. Jusqu'au XXème siècle, la production fruitière fut même massivement assurée par ces prés vergers. Ce n'est qu'à partir des années 1950 que les vergers de production se sont densifiés d'abord sous la forme de petits gobelets puis de haies fruitières aujourd'hui généralisées chez les producteurs. Hormis dans les régions à forte tradition cidricole (Normandie, Bretagne), les producteurs ne plantent plus aujourd'hui de prés vergers.

Néanmoins grâce à leur longue durée de vie, les prés vergers sont encore présents dans certains territoires. Vieillissants, bien souvent dépourvus d'entretien et gênants pour les machines agricoles modernes, ils disparaissent à petit feu du paysage. Pourtant ces prés vergers disposent d'atouts dépassant de loin le simple fait de produire des fruits.

### Planter un pré verger c'est :

#### ✓ **sauvegarder les variétés locales :**

C'est dans les prés vergers que l'on va retrouver les variétés rustiques d'autrefois. Différentes d'un terroir à l'autre, ces variétés le sont aussi au sein d'un même verger surtout lorsqu'il s'agit d'un verger vivrier : couleur, forme, goût, date de maturité, aptitude à la conservation autant de caractères qui permettent de les distinguer les unes des autres.

#### ✓ **agir sur le paysage**

Dénudé l'hiver, rose au printemps, blanc à la floraison, vert l'été et flammé l'automne... tout un panel de couleur qui égaye nos paysages d'autant plus que les prés vergers se situent bien souvent dans des lieux où le regard est attiré comme les bords de parcelles, les ruptures de pente ou la proximité des habitations.

#### ✓ **favoriser la biodiversité**

Dépourvu de traitements, le pré verger constitue un écosystème à part entière. La prairie naturelle et son cortège de plantes dépassant facilement la trentaine d'espèces favorise l'abondance d'insectes dont certains limitent les pullulations de ravageurs. Une trentaine d'oiseaux nichent fréquemment dans les pré-vergers en utilisant très souvent les cavités dans les troncs épais : Chouettes chevêche et hulotte, Pics (Torcol...), Huppe fasciée, Mésanges, Sittelle torchepot, Etourneau sansonnet, Grimpereau des jardins, Rouge-queue à front blanc... La Buse et les Pies grièches utilisent les fruitiers comme postes de chasses (rongeurs). La Huppe fasciée et les Grives se nourrissent à terre de gros insectes. Les Pics et le Grimpereau des jardins trouvent quantité d'invertébrés dans le bois, tandis que les Mésanges chassent plus dans le feuillage. Tout comme le Lérot, le Loir et les Mustélidés, le Hérisson n'est pas rare sous les arbres fruitiers où il apprécie les fruits tombés au sol. Les Chauves-souris sont les mammifères emblématiques des pré-vergers qui leur offrent des cavités et une nourriture importante (insectes).

Enfin, les prés vergers, tout comme les haies, offrent un lieu d'abri et de repos aux espèces lors de leurs déplacements : ils participent à la trame verte et au maintien de corridors écologiques entre les espaces naturels.

✓ **transmettre les savoir-faire**

Outre la taille et la greffe, savoir-faire propres à la conduite du verger, il existe également toute une connaissance liée à l'usage des variétés. Dans les prés vergers notamment vivriers nombreuses sont les variétés. Certaines sont mûres très tôt mais ne se conservent pas (pomme des moissons) d'autres sont immangeables à la cueillette mais mûrissent en avec et se conserve d'une année sur l'autre. Certaines sont plus adaptés pour la confection de cidre, d'autres pour la pâtisserie, d'autre encore pour le séchage...Ainsi les paysans d'autrefois consommaient des fruits toute l'année sous différentes formes sans l'aide de la fée électricité

**Proposition de verger sur la commune de Bongheat (63)**

Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez anime une opération intitulée « Chantiers pour la nature ordinaire ». Dans ce contexte la commune de Bongheat envisage de planter un verger sur des parcelles communales.

Pour assurer un accompagnement technique de la commune de Bongheat, le Parc a fait appel au CEN Auvergne.

Il est proposé de planter un pré verger d'arbres à hautes-tiges avec des variétés locales. Rustique, ce type de verger sera le plus à même à s'adapter aux conditions du milieu tout en étant peu gourmand en entretien. A long terme, ces vergers, avec des arbres à grand développement et longue espérance de vie, contribuent à la diversité paysagère et offrent de précieux habitats pour la faune sauvage.



**Localisation du verger**

## Descriptif du verger



Le verger se situe en surplomb du plan d'eau sur la prairie en partie remblayée par la terre issue du curage. Le secteur le plus au nord est à éviter car il présente une végétation de type prairie humide qui n'est pas compatible avec l'installation d'arbres fruitiers.

Le CEN Auvergne n'est pas en mesure d'affirmer que l'épandage de la terre de curage ne pose pas de problème pour le développement des fruitiers. Il est important de limiter au maximum l'épaisseur de terre étalée afin de limiter d'éventuelles conséquences pour les arbres.

La ligne la plus au nord est à réserver pour la plantation de pommiers puisqu'elle est située sur une zone plus ou moins humide.

Le noyer présent au sud du verger sera conservé.

Sur la base d'une densité de plantation de 8m x 8m et en tenant compte des arbres déjà présents sur la parcelle, il est possible de planter **32 fruitiers**

Il est prévu d'entretenir la prairie par simple fauche et non par pâturage. Les arbres n'ont donc pas besoin de protection particulière (corsets métalliques de protection contre les vaches/moutons/chevaux) mais simplement d'un équipement tuteur et filet de protection contre les lapins et les chevreuils.

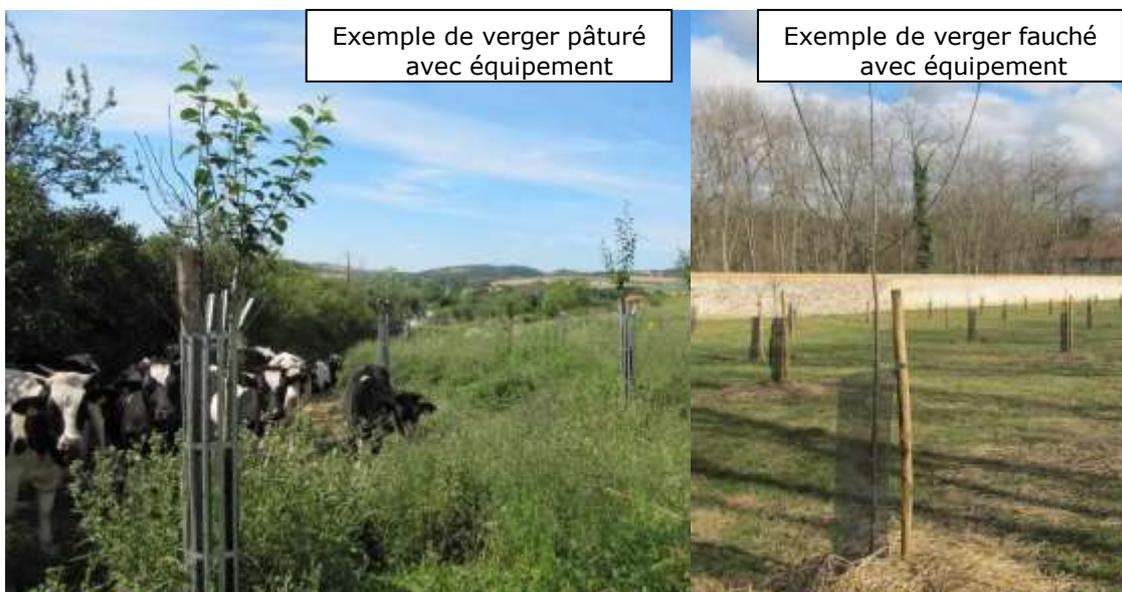
#### **Le coût total d'un arbre est estimé à 50 € TTC:**

<i>Fruitier (taille 6/8, greffé sur franc)</i>	<i>40 € TTC</i>
<i>Tuteur (rondin châtaignier écorcé, pointé, 5cm de diamètre, 2 m de haut)</i>	<i>6 € TTC</i>
<i>Ligature</i>	<i>1 € TTC</i>
<i>Amendement (Corne broyée et fumier déshydraté)</i>	<i>1 € TTC</i>
	<i>Filet de protection</i>

**Soit un coût total pour le verger proposé de 1600 € TTC.**

#### Remarque :

Il est également possible de planter des **arbres sauvages** qu'il faudra ensuite greffer sur place. La reprise des arbres après plantation est souvent meilleure et le coût d'achat est bien moins important (**20 € TTC par arbre soit un coût total par arbre de 30 € TTC**). En outre si les variétés locales sont parfois difficiles à trouver en arbres greffés, les greffons sont largement disponibles au verger conservatoire de Tours-sur-Meymont. Ces plantations d'arbres sauvages peuvent concerner tout le verger ou simplement une partie.



### **Choix des variétés**

Le CEN Auvergne dispose d'une base de données regroupant l'ensemble des variétés « auvergnates » inventoriées sur le territoire régional. La plupart des variétés de pommes, de poires, de cerises, de prunes sont présentes au verger conservatoire de Tours-sur-Meymont mais seulement quelques-unes d'entre elles sont disponibles auprès des pépiniéristes locaux.

En annexe du présent document figurent deux extraits de la base de données :

- une liste de variétés « auvergnates » adaptées à la région de Bongheat
- une liste de variétés « auvergnates » adaptées à la région de Bongheat et disponibles auprès de pépiniéristes locaux

Pour contribuer à sauvegarder le patrimoine fruitier régional le plus fragile, il faut de choisir majoritairement les variétés les plus menacées de disparition qui figurent en rouge dans les listes jointes.

Si le choix des variétés est important pour la réussite du verger, il en est de même pour le porte-greffe. Il est ainsi impératif d'opter pour des porte-greffes vigoureux adaptés au pré verger et les plus tolérants au manque d'entretien : francs pour les pommiers et les poiriers, merisier pour les cerisiers, myrobolan pour les pruniers.

### **Mise en œuvre du projet**

Le CEN Auvergne prendra rendez-vous avec la commune pour réaliser le piquetage.

La commune se chargera de la préparation des fosses de plantation, de la plantation des arbres et de la pose des différents équipements. A titre de conseil, figure en annexe une fiche technique « plantation » qui rappelle les grands principes à respecter pour une plantation réussie.

La commune doit choisir les variétés parmi la liste proposée. Plusieurs options sont possibles :

- choisir uniquement des variétés disponibles chez les pépiniéristes
- choisir uniquement des arbres sauvages (bien moins chers et reprenant facilement) qui seront greffés ultérieurement avec des variétés locales rares non disponibles chez les pépiniéristes
- choisir un mélange d'arbres greffés et d'arbres sauvages

Le CEN Auvergne peut conseiller la commune sur le choix des variétés en privilégiant les variétés locales les plus fragiles.

L'acquisition des plants et des différentes fournitures est à la charge de la commune. Le Parc Naturel Régional Livradois Forez pourra sur ce point apporter une aide financière dans la limite de la subvention accordée à la commune. Pour la fourniture, deux options sont possibles :

- contacter directement les pépiniéristes locaux pour acheter les arbres de variétés recommandées et leurs divers équipements
- contacter le CEN Auvergne qui se chargera de coordonner l'approvisionnement des arbres et des fournitures, de récupérer et livrer l'ensemble à la commune. Le CEN facturera alors une prestation à la commune.

Une fois le verger en place, la commune doit en assurer l'entretien qui concerne les arbres (greffe/taille) et la prairie (fauche). Les trois premières années sont cruciales pour le bon devenir du verger. Il est donc très important d'assurer un suivi minimum (notamment au niveau de l'arrosage) pour garantir une bonne installation des arbres. Si les arbres se sont bien développés les 3 premières années, ils atteignent une force et une résistance qui leur permettront par la suite de tolérer des épisodes de sécheresse ou un manque d'entretien (taille).

En annexe du document, une fiche technique « entretien » rappelle les différents travaux à mener sur les arbres et la prairie.

## Partenariat

Lorsque le verger sera en place, la commune de Bongheat pourra, si elle le souhaite, rejoindre le réseau régional des vergers conservatoires partenaires du CEN Auvergne présenté en introduction. Pour cela il suffit de signer une convention d'assistance technique verger qui fixe les engagements des deux parties. **Cette convention ne prévoit aucun partenariat financier** mais si la commune le souhaite, le CEN pourra assurer différents travaux d'entretien (taille, greffe...) ou des animations. Dans cette éventualité, il faudra alors établir un avenant financier qui peut d'ailleurs être annuel ou pluriannuel. Pour information, un exemple de convention d'assistance technique et d'avenant financier sont également joints à ce document.



En raison d'un été très sec les travaux sur l'étang et la plantation des pommiers n'ont pu avoir lieu. Ce travail est reporté au printemps 2016.

**PROJET 2**  
**INSTALLATION DE NICHOURS A HIRONDELLE**  
**MAIRIE DE BORG L'ETANG**

**Inauguration prévue en 2016**

Mairie  
BORT L'ETANG  
Tél. : 04.73.68.30.76  
Fax : 04.73.68.30.76  
Email : mairie.bort.Letang@wanadoo.fr

BORT L'ETANG, le 4 avril 2014

Monsieur le Maire de BORT L'ETANG



A

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional Livradois Forez  
63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT

Monsieur le Président,

La commune de Bort-L'Étang a récemment effectué la rénovation des toitures des bâtiments communaux et notamment la toiture de la mairie qui abritait de très nombreux nids à hirondelles occupés annuellement. Soucieuse de restaurer ces habitats, la mairie a décidé de procéder à l'acquisition de 20 nids pour hirondelles de fenêtre en bois FSC et béton de bois suite aux conseils et préconisations de Monsieur Serge CHALEIL avec qui nous avons effectué un état des lieux et évoqué les modalités d'installation des nichours.

Cette réunion a également été l'occasion d'aborder avec vos services notre volonté de réfléchir et d'agir pour l'aménagement des « couderts » de la commune, espaces ouverts présents dans la presque totalité des nos hameaux et ceci dans un souci de conservation de la biodiversité tout en privilégiant le cadre de vie des habitants.

Aussi, j'ai le plaisir, monsieur le Président, de solliciter l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de cet aménagement en faveur de la faune ainsi que l'expertise des techniciens de votre collectivité pour nous accompagner prochainement dans notre réflexion pour la protection de la nature « ordinaire ».

En vous remerciant, par avance, de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Michel MAZEYRAT



Parc  
naturel  
régional

Livradois-Forez

Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne  
Service Diffusion

8 rue du Docteur Pujos CS 90263

17305 ROCHEFORT CEDEX

Alpiès **Le Directeur**  
Ardennes 2014.0483 DV/SC/AC

Armoique  
Avesnois  
Ballons des Vosges  
Boucles de la Seine Normandie  
Brenne

Brèire  
Carnaque  
Cape et Marais d'Opale  
Causses du Quercy  
Charentaise  
Corse

Forêt d'Orient  
Général français  
Grands Causses  
Guyane  
Haut-Jura  
Haut-Languedoc  
Haute-Vallée de Chevreuse

Landes de Gascogne  
Livradois-Forez  
Loire-Arjau-Touraine

Lorraine  
Luberon  
Marais du Cotentin et du Bessin

Martinique  
Massif des Bauges  
Milleval en Limousin

Montagne de Reims  
Monts d'Ardèche  
Morvan

Narbonnaise en Méditerranée  
Normandie-Maine  
Oise - Pays de France

Pescha  
Périgord-Limousin  
Pilat

Préalpes d'Azur  
Pyrénées Ariégeoises  
Pyrénées Catalanes

Quercy  
Scarpe-Escaut  
Vercors

Verdon  
Vexin français  
Volcans d'Auvergne  
Vosges du Nord

Saint Gervais-sous-Meymont,  
le 23 avril 2014.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter la commande suivante :

- 10 lots de 2 nids pour hirondelles de fenêtre – réf. J00023 au prix unitaire de 19,90 € les 2,  
soit un montant total de 199,00 €.

Adresse de livraison :

Mairie de Bort-l'Etang  
Le Bourg  
63190 BORT-L'ETANG

Adresse de facturation :

Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 ST GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Avec mes remerciements, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes  
sentiments les meilleurs.

Le Directeur,

Dominique VERGNAUD.

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont  
Tél. 04 73 95 57 57 - Fax 04 73 95 57 84  
e-mail info@parc-livradois-forez.org  
site web www.parc-livradois-forez.org

**PROJET 3**  
**CREATION D'UNE MARE PEDAGOGIQUE**  
**MAIRIE DE VOLLORE MONTAGNE**

2014/11/01  
MAIRIE  
DE  
**VOLLORE-MONTAGNE**  
PUY-DE-DÔME  
63120  
Téléphone 04 73 53 78 34  
Télécopie 04 73 53 74 37  
email : mairie-vollore-montagne@wanadoo.fr



Vollore-Montagne, le 2 novembre 2014,

Le Maire

A

Monsieur Chaleil  
Parc régional Livradois-Forez

**Objet** : création d'une mare pédagogique

Monsieur,

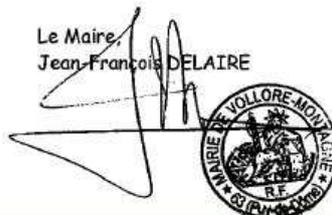
Dans le cadre du dispositif visant à soutenir des actions en faveur de la protection de la « nature ordinaire », je me permets pour faire appel à vous pour un éventuel soutien concernant la création d'une mare pédagogique (voir projet joint à ce courrier).

Cette action est programmée dans le cadre des T.A.P pour l'année scolaire 2014-2015.

Je vous remercie de me tenir au courant, par le moyen de votre choix, de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Recevez mes sincères salutations.

Le Maire,  
Jean-François DELAIRE



## **Projet Création d'une mare pédagogique**

### Cadre :

Le projet se déroule dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) avec les enfants de l'école de Vollore-montagne. Le terrain utilisé est la propriété de la commune, ce qui implique que cette dernière est le maître d'ouvrage du projet.

### Objectifs du projet :

- Favoriser la biodiversité au sein de la commune,
- Disposer d'un lieu d'observation de la faune aquatique (insectes, bacraciens...) proche de l'école et facile d'accès,
- Permettre aux enfants d'être acteurs dans les choix et la réalisation de l'aménagement d'un terrain en faveur de la nature,

### Mise en place :

La création de la mare (environ 10 m<sup>2</sup>) se fera avec les enfants les mardis après-midi de 15h à 16h30.

Les enfants décident collégalement de la forme, la profondeur de la mare, l'implantation de végétaux, des aménagements autour de la mare...

Nous avons décidé ensemble de ne pas introduire d'animaux. La faune s'y installera d'elle même, ce qui permettra d'étudier l'évolution d'un milieu.

### Sécurité :

Une clôture (avec un portail qui ferme à clés) devra être installée autour du terrain pour empêcher l'accès au public hors temps scolaire et periscolaire. Autour de la mare, une délimitation sera installée en plessage (tressage de saule) avec les enfants.

### Financement :

Un dispositif visant à soutenir des actions en faveur de la protection de l'environnement est proposé par le PNR Livradois-forez. Celui-ci apporte une aide technique (intervention d'expert naturaliste) et un soutien avec la prise en charge de matériel (cloture, bache, machine...)

La communauté de commune de la montagne thiernoise a été sollicité pour une participation financière dans l'achat de matériel.



**Monsieur Jean-François DELAIRE**  
**Maire**

**Mairie**

**63120 VOLLORE-MONTAGNE**

Saint Gervais-sous-Meymont,  
le 20 novembre 2014.

**Le Directeur**  
2014.1171 DV/SC/AC

Ardennes  
Ariège  
Armorique  
Avenais  
Ballons des Vosges  
Boculais de la Seine Normande  
Brenne  
Brière  
Camargue  
Caps et Marais d'Opale  
Causse du Quercy  
Charlevoix  
Corse  
Forêt d'Orient  
Gâtinais français  
Grands Causses  
Guyane  
Haut-Jura  
Haut-Languedoc  
Haute-Vallée de Chevreuse  
Landes de Gascogne  
Livradois-Forez  
Loire-Anjou-Touraine  
Lorraine  
Luberon  
Marais du Cotentin et du Bessin  
Martinique  
Massif des Bauges  
Millevache en Limousin  
Montagne de Reims  
Monts d'Ardèche  
Morvan  
Narbonnaise en Méditerranée  
Normandie-Maine  
Oise - Pays de France  
Perche  
Périgord-Limousin  
Pilat  
Préalpes d'Azur  
Pyrénées Ariégeoises  
Pyrénées Catalanes  
Queyras  
Scaup-Escaut  
Vercors

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à une demande de soutien du Parc dans le cadre de votre projet de création d'une mare pédagogique et vous en remercie.

Comme convenu avec Monsieur Serge Chaleil lors de votre entrevue et visite sur le terrain, le Parc Livradois-Forez pourra vous aider financièrement en prenant en charge, directement auprès de vos fournisseurs, les factures correspondantes à la fourniture du film plastique ainsi que du feutre qui seront posés au fond de la mare.

En ce qui concerne la partie technique Madame Solène Muller du CPIE du Velay prendra directement contact avec Monsieur Guillaume Masson pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la mare.

Vous remerciant pour votre engagement en faveur de la biodiversité, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Directeur,**

**Dominique VERGNAUD.**

#### **b) Projet de Vollore-Ville**

Un projet de mare pédagogique est relayé par l'interlocuteur technique suivant :

Guillaume MASSON  
Association Brin d'Air  
Rossias  
63120 VOLLORE-MONTAGNE  
asso.brindair@yahoo.fr  
04 63 87 02 55  
www.assobrindair.fr

Le travail sur ce projet en 2014 a uniquement consisté en des tentatives répétées de joindre l'intervenant local. Le CPIE n'a jamais été recontacté suite aux nombreux appels infructueux. Des réserves sont peut-être à émettre sur l'ouverture aux conseils extérieurs de cet intervenant.

Le CPIE retentera à la rentrée, début janvier 2015, de joindre cet interlocuteur.

#### **c) Projet de La Monnerie**

Un projet de mare pédagogique dans une école est relayé par l'interlocuteur technique suivant :

Stéphane AGUILAR  
Ecole de la Monnerie le Montel  
63650 La Monnerie le Montel  
stephane.aguilar@sfr.fr  
06 87 22 11 46

Le travail sur ce projet en 2014 a consisté en une étude du contexte paysager et du site d'implantation de la mare dans l'école, d'après des éléments transmis par le Parc. Un premier contact par mail a été établi avec l'enseignant, et doit être repris en janvier pour aboutir à la fourniture de conseils techniques.

### **3) Conclusion**

Les projets initiés en 2014 seront à suivre en 2015, notamment pour Vollore et La Monnerie, où les contacts n'ont pas tous pu aboutir pleinement cette année.

Le projet de Bongheat s'avère très ambitieux et recèle de nombreux enjeux, tant en termes de gestion d'espaces que de sensibilisation ou d'aménagement pour le public.

Le CPIE se tient à la disposition du Parc pour poursuivre l'accompagnement de ces projets en 2015, tant sur des phases d'accompagnement scientifique que d'animation de chantiers participatifs.



**PROJET 4**  
**CREATION D'UNE MARE PEDAGOGIQUE**  
**MAIRIE DE LA MONERIE**

COMMUNE DE LA MONNERIE-LE MONTEL  
26, rue de la Mairie  
63650 LA MONNERIE-LE MONTEL  
■ 04 73 51 43 11 - Fax 04 73 51 44 23  
Courriel [mairie.monnerie@wanadoo.fr](mailto:mairie.monnerie@wanadoo.fr)



Le 21 novembre 2014

SC

Monsieur le Président  
PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ  
BP 17  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

A l'attention de Serge CHALEIL

Objet : Mare pédagogique



Monsieur le Président,

À la demande des enseignants, la commune souhaite créer une mare pédagogique, qui se situerait dans l'enceinte du groupe scolaire.

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux normes requises, pour le dimensionnement, la sécurité etc., je sollicite de votre part avis et conseils. Une première réunion s'est tenue sur place le 18 courant.

Il me serait également agréable de savoir si la commune pourrait bénéficier d'une aide, financière et/ou matérielle.

Je vous remercie par avance de votre concours.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire



Jean-Louis CHALEIL



# Parc naturel régional Livradois-Forez

## ECOLE DE LA MONNERIE-LE-MONTEL Accompagnement du projet de creusement de mare

### 2015 INTRODUCTION

Dans le cadre du dispositif mis en place par le Parc qui vise à mieux prendre en compte la biodiversité et notamment la nature ordinaire dans les aménagements, de nombreuses collectivités envisagent la création, ou l'entretien de mares, de serves, ou étangs.

L'école de La Monnerie-le-Montel a entrepris avec la commune un projet de création de mare pédagogique, à la fois à des fins de découverte de biodiversité et pour y intégrer des enjeux de sauvegarde de la nature dite « ordinaire ».

Un partenariat entre le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le CPIE du Velay a été conclu pour 1 journée d'intervention en 2015, pour accompagner l'école et la commune sur les contenus suivants :

- Réaliser un diagnostic des potentialités du site, sans visite de terrain,
- Produire des préconisations techniques pour le creusement de mare,
- Accompagner l'école et la commune dans leurs questionnements techniques et scientifiques, lors de la mise en eau de la mare.

Le bilan qui suit donne le détail de ce diagnostic, et retrace les propositions effectuées.

### 3) Objectifs de l'aménagement

Le site est situé sur l'emprise de l'école, sur un talus herbeux. Les objectifs envisagés sont les suivants :

- aménager le site lors de chantiers participatifs (travaux de création, plantations de végétaux puis entretien) notamment avec les élèves et les familles,
- disposer d'un lieu d'apprentissage des sciences de la nature dans l'école,
- favoriser l'établissement de la biodiversité locale dans une zone habitée.

Les interlocuteurs techniques définis pour ce projet sont :

Commune de La Monnerie-le-Montel :

Mme Aline Lebref  
Alinelebref@orange.fr

Ecole de La Monnerie :

M. Stéphane Aguilar  
Stephane.aguilar@sfr.fr

Parc naturel régional Livradois-Forez :

Serge Chaleil  
s.chaleil@parc-livradois-forez.org  
04 73 95 57 57

CPIE du Velay :

Mme Solenne MULLER  
solenne.muller@cpieduvelay.fr  
04 71 03 01 17

### 4) Les étapes de création

#### f) Pré-creusement



Le site concerné est situé dans une pente engazonnée, qui naturellement favorise l'écoulement des eaux pluviales (cf. photo ci-dessous). Un **pré-creusement** est nécessaire afin de créer un lieu propice à la rétention des eaux, qui sera étanchéifié par la suite.

Ces travaux de pré-creusement seront réalisés à l'aide d'engins mécanisés (pelle mécanique). La **couche superficielle de gazon** est préalablement découpée en plaques et retirée manuellement, sur une surface de **5x4m**, la longueur de 5m suivant la courbe de niveau, la largeur de 4m dans le sens de la pente. Les plaques de gazon seront entassées à l'ombre des arbres

adjacents et réservées, afin de re-végétaliser certaines zones après les travaux.

Une petite **couche de terre végétale est également décapée** uniformément à la mini-pelle et réservée sur un côté pour un usage ultérieur de profilage des berges et des pentes. La zone en contrebas doit rester disponible pour le passage de l'engin et la création du merlon qui retiendra l'eau (« diguette »).

Puis le **pré-creusement** est réalisé suivant un profil décrit dans la figure 1, en commençant par une **mise à niveau**. La pelle creuse le périmètre le plus large sur 20 cm de profondeur. Puis le creusement se fera de plus en plus étroit (de façon à former des paliers). A la fin du pré-creusement, le fond sera à 60 cm de la surface de l'eau attendue. La surface estimée de la mare avoisinera les 20m<sup>2</sup> et sa **forme proposée est en « haricot »**. Les matériaux extraits sont tassés progressivement en contrebas du trou afin de former un merlon terreux pour retenir l'eau (« diguette »). Le **tassement de la diguette** par couches successives, et non en fin de manipulation, favorise la solidité de l'ouvrage. Si de très **gros éléments pierreux** sont présents, ils peuvent d'ores et déjà être retirés à la pelle et disposés à la marge de la zone creusée, en évitant de les disposer à l'emplacement d'arrivée d'eau qui doit rester libre (lieu du futur raccordement gouttière).

**Voir en Annexe Fig. 1 : Proposition de profil de creusement**

### g) Arrivée des eaux pluviales

L'**apport d'eaux pluviales** du bâtiment de l'école maternelle est envisagé pour le remplissage de la mare, en complément du remplissage naturel par les pluies. Une **tranchée étroite** sera réalisée depuis le site de prélèvement (gouttière du bâtiment), permettant **d'enterrer un tuyau type gouttière PVC** jusqu'à l'aplomb de la mare.

Le choix du matériel de raccordement est important. Certains **raccords-gouttières** sont conçus spécialement pour rediriger l'eau de pluie vers des citernes de stockage ou d'arrosage et sont munis pour cela d'une manette de déviation. De cette façon on peut choisir si l'on récupère l'eau de pluie de la gouttière ou non. Ce matériel sera choisi afin de maîtriser au mieux les apports en eau dans la mare, et d'éviter les surverses en cas de fortes pluies d'orage.

Une **crépine** pour gouttière est installée à l'extrémité du tuyau pour barrer l'accès de la petite faune à la canalisation, sans entraver l'écoulement de l'eau.

Des gros cailloux sont installés à l'aplomb de l'arrivée de l'eau, et des végétaux très résistants (massettes) sont calés autour également avec des blocs, pour briser l'écoulement de l'eau.

**Voir en Annexe Fig. 2 : Arrivée d'eau à la mare**

### h) Affinage manuel du profil, chantier participatif

Le pré-creusement mécanique achevé, un **affinage du profil des berges** est nécessaire. Réalisées manuellement, ces tâches peuvent faire l'objet d'un **chantier participatif** et ne requièrent que du matériel classique : pelles, pioches, seaux, gants... et huile de coude.

Il débute par le **creusement d'une fosse centrale** sur une surface minimale de 1m<sup>2</sup> environ, et d'une profondeur de 15 cm par rapport au reste du fond. Sa forme peut être irrégulière, il peut aussi y avoir plusieurs fosses. Les **matériaux sont évacués et tassés sur la diguette**. Cette fosse permettra à la faune aquatique de se réfugier dans une plus grande profondeur d'eau pendant les périodes chaudes, et de disposer d'une couche de vase suffisante pour passer l'hiver hors-gel.

Les **deux paliers** du haut sont **façonnés sur le pourtour de la mare**, de façon à pouvoir y disposer plus aisément des plantations végétales. Le premier palier fera 40 cm de large et le second 20cm. Les différentes espèces de plantes des berges ont besoin de profondeurs d'eau variées pour s'établir, ces paliers

permettront d'adapter les plantations. Les **paliers sont aplanis**, c'est aussi l'occasion de **redessiner le contour des berges de façon plus précise** et de les irrégulariser un peu en fonction de l'esthétique voulue.

**L'affinage manuel** du substrat (**retrait des pierres**) est indispensable avant de pouvoir disposer une bâche, sans quoi le risque de perçage et de perte d'étanchéité est important. Ce travail peut faire l'objet d'un poste de chantier facile et ouvert à tous âges ! Les pierres sont **réservées sur le côté** de la diguette pour combler le drain d'évacuation des eaux qui sera creusé un peu plus tard.

Si le substrat est encore trop irrégulier, une fine couche de terre végétale (prélevée dans le tas confectionné à l'étape précédente) permettra de lisser les surfaces. Cette étape est essentielle car elle garantit la durabilité de la bâche. Pour résoudre les problèmes de perçage de bâche par les pierres et les rongeurs, il est conseillé aussi de **disposer sur la surface de la mare du feutre de protection** (ou des carrés de moquette de récupération), afin de poser la bâche par-dessus.

### **i) Pose d'une bâche d'étanchéification**

La **géomembrane** (bâche) sera en **élastomère épais de type EPDM** (épaisseur mini 0,8 mm, idéalement >1mm), en **une seule pièce**. Elle est commercialisée notamment en largeur 6,1m. Une découpe de 6,1 x 7,5 m permettra par exemple de couvrir toute la zone. On peut éventuellement utiliser une bâche agricole de récupération, mais attention à ce qu'elle ne soit pas percée.

La **bâche est étendue** sur toute la surface de la mare en faisant le moins de plis possibles. Les plis restants sont écrasés afin d'épouser au mieux les formes du creusement initial.

Elle est **lestée au bord des berges** à l'aide de matériaux provenant du tas de terre végétale réservé à la première étape. Des **pierres** peuvent être disposées sur les côtés.

### **Voir en Annexe Fig. 3 : Fixation de la bâche aux bords de la mare**

Le fond est **lesté d'une fine couche de pouzzolane**, en évitant de remplir trop le trou central, qui doit conserver sa profondeur pour recueillir la vase.

Les **paliers** qui recueilleront les plantations sont eux recouverts d'une couche de 10 cm de **terre végétale et de quelques pierres** sur les rebords (pour retenir la terre).

Des pierres sont disposées dans le fond pour aménager des anfractuosités et des abris à la faune aquatique.

### **j) Création du trop-plein**

Un côté de la diguette est choisi pour **l'évacuation du trop-plein** des eaux de la mare.

Une petite **tranchée** de 30cm de profondeur est réalisée à la pioche et se poursuit dans la pente sur 2 mètres environ, en évitant les lieux de passage. Cette tranchée est **empierrée** avec les cailloux retirés du fond de la mare. Elle servira de drain et évitera de créer une zone bourbeuse sur la diguette, qui serait peu compatible avec le confort du visiteur.

A l'issue des travaux, elle pourra être **re-végétalisée** à l'aide de morceaux de plaques de gazon (réservées lors du décapage initial du terrain).

## k) Végétalisation des abords

La pente plus abrupte qui surplombe la mare peut mettre beaucoup de temps à se revégétaliser, surtout compte-tenu de la période ici concernée pour les travaux (printemps-été). Pour accélérer le reverdissement des abords, des **plaques de gazon** ont été réservées lors des premières étapes de creusement. Ces plaques seront réinvesties prioritairement **sur les pentes les plus raides** sujettes au ruissellement au-dessus de la mare.

La **plantation d'arbres et d'arbustes locaux** à feuilles caduques est possible et même souhaitable à proximité, mais reste à **éviter à l'aplomb direct de la mare**, car les feuilles y tombant chaque automne créeront beaucoup de vase (atterrissement accéléré) et peuvent rapidement déséquilibrer la qualité de l'eau (eutrophisation) sur une petite mare bâchée.

Des **végétaux couvre-sol** et **buissons à feuillage persistant** peuvent malgré tout être envisagés sur le talus qui surplombe la mare pour aider à fixer la terre (du buis par exemple, favoriser les essences autochtones), en veillant toujours lors des plantations à ce que l'emprise estimée des racines de la plante adulte ne puisse endommager la bêche. De façon générale, plus les abords offriront **d'abris végétalisés et de refuges** au sol, plus la mare pourra accueillir de biodiversité. Car les espèces de la mare ont souvent besoin à l'un des stades de leur vie, du milieu terrestre avoisinant. A fortiori sur le terrain engazonné, à la végétation très régulière, qui a été choisi pour accueillir la mare, il sera intéressant de diversifier le milieu avec des plantes locales, de laisser s'épanouir quelques bandes « d'herbes folles », de disposer un tas de bois et des branches à proximité, un petit muret de pierres sèches, etc... ce qui donnera autant d'idées de chantiers et d'actions participatives pour les prochaines années !

**Voir en Annexe Note 1 : Liste d'essences locales pouvant être employées dans les plantations**

## l) Végétalisation de la mare.

La **végétalisation sur les berges bâchées** est à envisager **dès la mise en eau**. Elle devra mettre en œuvre uniquement **l'installation d'espèces spontanées**, pour éviter la dissémination d'exotiques invasives, que l'on trouve par ailleurs très facilement en jardinerie (piège à éviter !). L'usage de plantes provenant de bassins particuliers (plants amenés par les parents d'élèves) sera donc à contrôler avec attention pour ne pas introduire d'espèces non autochtones. Dans l'idéal, les végétaux d'espèces locales seront prélevés dans un milieu aquatique proche (étang, fossé...), choisies parmi une liste fournie à la commune et à l'école.

**Voir en Annexe**

**Note 2 : Liste des espèces végétales locales recommandées**

**Note 3 : Liste d'espèces végétales exotiques et potentiellement envahissantes, à ne pas employer**

Cette action de végétalisation pourrait être aussi réalisée lors d'un chantier participatif, afin d'associer les élèves, les enseignants et les habitants à l'aménagement du site. Une **aide d'un expert** du Parc permettrait de faire bénéficier à la commune de compétences en botanique : formation des bénévoles à l'identification des espèces, assistance des équipes sur le terrain pour un prélèvement sans dommage aux milieux.

La **végétalisation des paliers** sur les berges permettra de conserver la qualité d'eau par son rôle de filtration. A terme, les végétaux émergés et immergés devraient couvrir 1/4 à 1/3 de la surface de la mare pour conserver une eau limpide de bonne qualité.

## **m) Gîtes pour la faune**

Les abords de la mare pourront être **enrichis de gîtes**, spécifiquement créés pour **abriter la faune sauvage** : gîtes à hérissons, nichoirs à oiseaux, tas de bois pour les amphibiens, nichoirs à insectes, pierriers à lézards etc...

Ces gîtes, souvent conçus avec des matériaux trouvés sur place (pierres, branchages et bois rémanents après la taille des arbres...), sont peu coûteux et ne nécessitent que l'énergie de leur fabrication ! Ces actions se prêtent également à des chantiers participatifs et à des actions pédagogiques avec les élèves.

### **Voir en Annexe Note 4 : Références pour créer des gîtes pour la faune**

Des tas de bois en rondins et branches de diamètres variés seront idéalement placés à quelques mètres de la mare, si possible à l'ombre d'un buisson ou d'un arbre.

Les nichoirs à insectes, créations pouvant être particulièrement esthétiques, seront idéalement placés entre la mare et le bâtiment ou sur des espaces verts ensoleillés. Associés à quelques plantations annuelles ou vivaces de plantes mellifères (plantes aromatiques par exemple), ils seront à la fois décoratifs et fonctionnels pour abriter la biodiversité.

Les pierriers à lézards et éventuels murs de pierre sèche, seront installés en plein soleil afin d'emmagasiner la chaleur.

## **5) Conclusion**

L'aménagement de ce site est envisagé à travers plusieurs objectifs :

- favoriser l'accueil de la biodiversité locale en milieu urbanisé,
- sensibiliser à la biodiversité à travers des activités participatives,
- disposer d'un lieu d'apprentissage des sciences de la nature dans l'école.

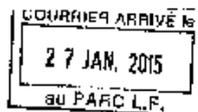
Des propositions techniques et des étapes successives d'aménagement ont été émises pour créer cette mare pédagogique. Elles pourront faire l'objet d'un accompagnement du Parc, ce qui facilitera la réalisation de ce projet pour la commune et l'école.

Les dispositifs de sécurité (clôture grillagée avec porte fermant à clef) devront être aménagés en complément. Des aménagements annexes pour la biodiversité locale permettront de poursuivre le programme participatif dans la lignée des objectifs de ce projet, et offriront des perspectives d'aménagement pour les années à venir.

Articles sur le projet avec le lien ci-dessous

[http://www.lamonnerie-lemontel.fr/MARE-PEDAGOGIQUE-A-L-ECOLE-DU?var\\_mode=calcul](http://www.lamonnerie-lemontel.fr/MARE-PEDAGOGIQUE-A-L-ECOLE-DU?var_mode=calcul)

**PROJET 5**  
**RENOVATION D'UNE SERVE**  
**MAIRIE DU MONESTIER**



MAIRIE  
DE  
LE MONESTIER  
(Puy-De-Dôme)  
Tél. : 04.73.95.72.45  
Fax : 04.73.95.75.20

Le 24 janvier 2015

Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
A l'attention de M. CHALEIL Serge

63880 ST GERVAIS SOUS MEYMONT

Monsieur,

Comme convenu, lors de notre conversation téléphonique du 23 courant, nous vous sollicitons pour une mission de conseil (voire pour une aide financière) pour la réfection et la remise en eau du « Carde-ois » (mare) lieu-dit La Rousse.

Dans l'attente d'une prise de contact pour un rendez-vous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Jean-Philip POUGET





# Parc naturel régional Livradois-Forez

## SERVE DU GARDE-OIES LA ROUSSE - LE MONESTIER - Accompagnement du projet d'aménagement

2015

### INTRODUCTION

Dans le cadre du dispositif mis en place par le Parc qui vise à mieux prendre en compte la biodiversité et notamment la nature ordinaire dans les aménagements, de nombreuses communes envisagent la création ou l'entretien de mares ou de serves.

La commune du Monestier envisage des travaux de restauration sur une serve, le « Garde-oies » à la Rousse, et souhaite profiter de ces travaux pour y intégrer des enjeux de biodiversité et sensibiliser le public local à l'environnement.

Un partenariat entre le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le CPIE du Velay a été conclu pour 1 journée d'intervention en 2015, pour accompagner la commune du Monestier sur les contenus suivants :

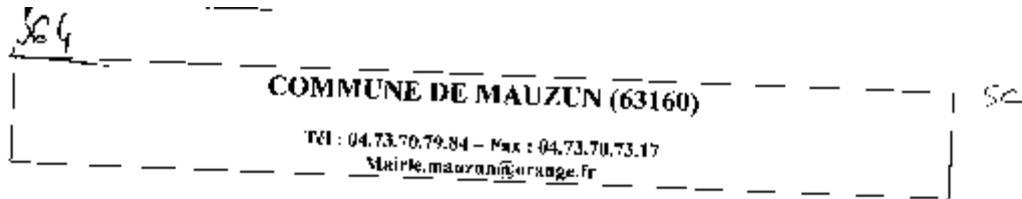
- Réaliser un diagnostic sur le chantier avec visite sur le terrain, le 06 mars 2015
- Produire des préconisations techniques sur l'aménagement du site

Le bilan qui suit donne le détail de ce diagnostic, et retrace les propositions effectuées sur le terrain en présence de la commune et du Parc.

En raison de la sécheresse de 2015, les travaux seront réalisés au printemps 2016

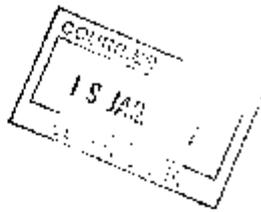


**PROJET 6**  
**PLANTATION D'UN VERGER COMMUNAL**  
**MAIRIE DE MAUZUN**



MAUZUN, le 15 janvier 2015

Christiane TAILLANDIER  
Maire de MAUZUN



Monsieur le Président  
Parc Lieradois-Focetz  
63880 St Gervais Sous Meynon

Monsieur le Président,

La commune de MAUZUN se porte candidate à votre appel à projet « Sourire à des projets exemplaires en faveur de la nature ordinaire » et sollicite une aide de 1 000 € pour soutenir notre action intitulée « Les jeunes poussent à MAUZUN ». Cette opération qui se déroulera le 15 mars prochain consiste à réaménager plusieurs espaces publics par des chantiers participatifs associant les habitants, les enfants du village (25% de la population). Plusieurs ateliers seront constitués: création de nichoirs à insectes pour les enfants, plantation pour les jeunes et moins jeunes de feuillus et de fruitiers, repas commun.

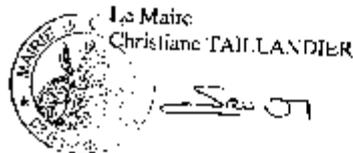
Cette opération est déjà en partie soutenue par l'office français de la production pour l'éducation à l'environnement en Europe (OFPEE) dans le cadre « plus d'arbres, plus de vie... ». Malheureusement cette opération ne prévoit pas d'arbres fruitiers, ce qui avait été regretté par l'ensemble du conseil municipal. La commune souhaiterait donc que le Parc naturel régional puisse l'accompagner dans l'implantation et le choix des variétés de fruitiers qui pourraient être installés sur les terrains municipaux (ZD 67, ZD 57 ou ZD 33 à définir selon la qualité des sols).

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire, dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

0473707984

Christiane

Tailandier



17/57

cc: F025  
P. M045  
Page: 14  
11/08/15

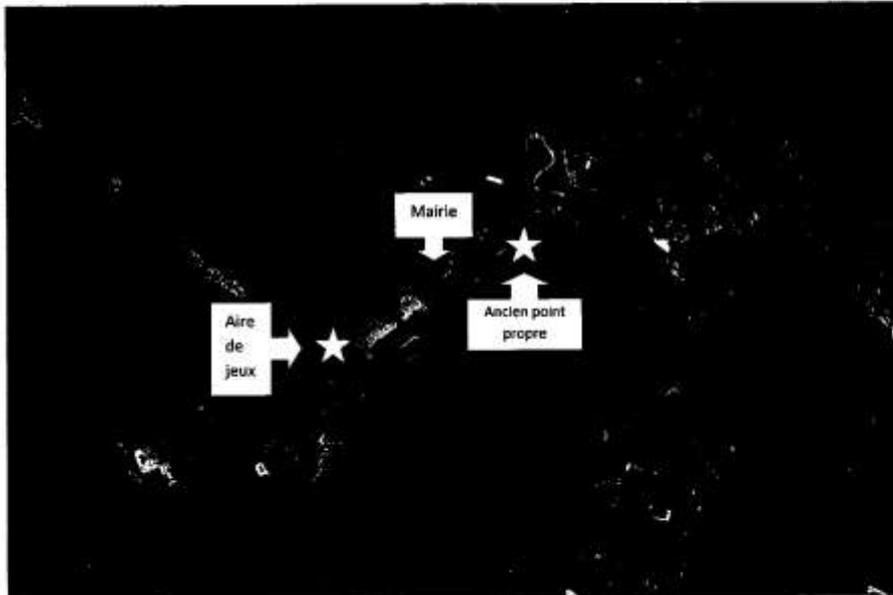
## Les jeunes poussent à Mauzun !

La commune de Mauzun (99 habitants en 2011) est la plus petite commune du Puy-de-Dôme (0,99 km<sup>2</sup>), Auvergne. Située au cœur du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, cette commune en passe de mourir, 61 habitants en 1990 et plus aucun enfant en 1998, est en train de connaître un renouveau générationnel puisque actuellement elle rassemble 25 enfants de moins de 12 ans. Ces nouvelles familles, ces enfants sont des éléments majeurs pour les anciens du village. C'est pourquoi la commune attache une volonté particulière de leur apporter un cadre de vie agréable et riche en biodiversité.



Figure 1 : vue sur le Puy de dôme depuis l'aire de jeux

Le déplacement d'un ancien point propre libère une parcelle à l'entrée du village qu'il est nécessaire de réhabiliter, pour améliorer visuellement cet espace. La commune dispose également d'une aire de jeux qui mériterait de poursuivre son aménagement paysager. L'idée, c'est qu'à l'initiative de la municipalité (7 élus) en partenariat avec les habitants (le village bénéficie d'une bonne cohésion de groupe et d'une vraie vie de village) de réhabiliter ce premier espace et de planter des arbres autour de l'aire de jeux. En parallèle, un atelier de création de nichoirs et abris à insectes avec les enfants sera mis en place. Ils pourront donc soit participer aux plantations, soit participer aux ateliers de fabrication des abris qui seront ensuite installés sur ces espaces.



### Réaménager l'espace point-propre



Figure 2 : situation initiale

Cet espace très perceptible en entrée de village va peu à peu changer d'aspect. Les anciens conteneurs ont été déplacés dans un lieu plus discret et ont laissé place à un composteur public. Des travaux en cours, menés par le conseil général du Puy-de-dôme vont permettre de réengazonner cet espace. Le souhait de la municipalité consiste à y planter quelques arbres et une haie afin de faire peu à peu disparaître la ruine située dans le fond de la parcelle. Les sapins et autres conifères vont être enlevés pour laisser place à des espèces feuillues plus appropriées. Cet espace pourra également accueillir des abris à insecte fabriqués par les enfants. Un banc sera également installé (ultérieurement) pour offrir un espace de détente.

### Aménagement paysager de l'aire de jeux



Un large espace autour de l'aire de jeux est actuellement en herbe. Son aménagement paysager permettra d'offrir un nouvel espace de jeux plus boisé et peu à peu apportera un peu d'ombre. De nombreux enfants du village et des alentours viennent jouer ici.

### Le déroulement de la journée

La manifestation se déroulera le dimanche 15 mars, à partir de 10 heures du m

Mars marque l'entrée du printemps, comme un renouveau, comme ces enfants, comme ces jeunes pousses qui seront mis en terre. Cette fête sera l'occasion pour l'ensemble du village de se retrouver après l'hiver. Les travaux concernant la départementale menés par le Conseil général seront alors terminés et il sera alors possible d'investir pleinement les lieux.



Madame le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à une demande de soutien du Parc dans le cadre de votre projet « Les jeunes poussent de Mauzun » et vous en remercie.

Votre projet correspond complètement à ce que le Parc souhaite soutenir et promouvoir. En effet, cette action consistant à réaménager vos espaces publics sera le point de départ d'une action de sensibilisation des enfants et des habitants sur les thèmes de la biodiversité.

Le Parc pourra vous aider financièrement et techniquement à la réalisation de ce projet. Il pourra prendre en charge, directement auprès de vos fournisseurs, les factures correspondantes à l'achat des plants de fruitiers, ainsi que l'accompagnement technique et pédagogique qui sera réalisé par le CEN Auvergne.

Monsieur Serge Chaleil, en charge de ce projet au Parc prendra très prochainement contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous sur le terrain.

Vous remerciant pour votre engagement en faveur de la biodiversité, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Dominique VERGNAUD.



*Plantation d'un pré verger sur la  
commune de Mauzun (03)*

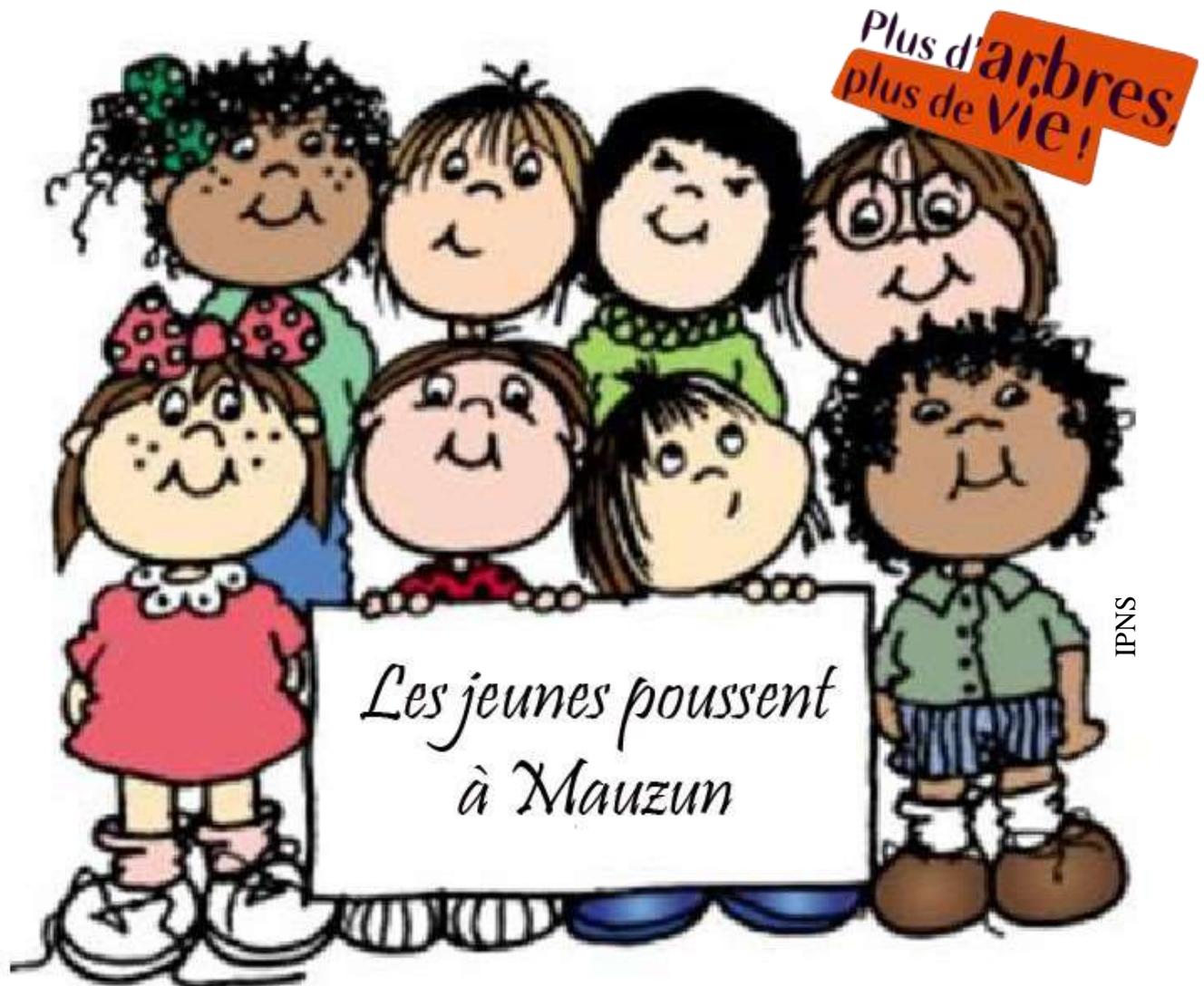
*- proposition du CEN Auvergne -*



Février 2015

# Dimanche 15 Mars 2015

## Salle des fêtes—MAUZUN



A partir de 9h00, enfants, parents, amis... sont attendus pour participer aux

:

*Ateliers plantation (verger communal, espaces vert...)*

*Atelier nichoir à insectes,  
Exposition...*

*11h30 Lancement de l'opération*

*« chantier en faveur de la nature ordinaire » du Parc Naturel Livradois-Forez*

*Suivi d'un repas partagé*

*Venez Nombreux !!!*



Un programme  
de l'office français  
de la Fondation  
pour l'Éducation  
à l'Environnement  
en Europe

PARTENAIRES



TOYOTA

Nathan



Commune  
de  
Mauzun



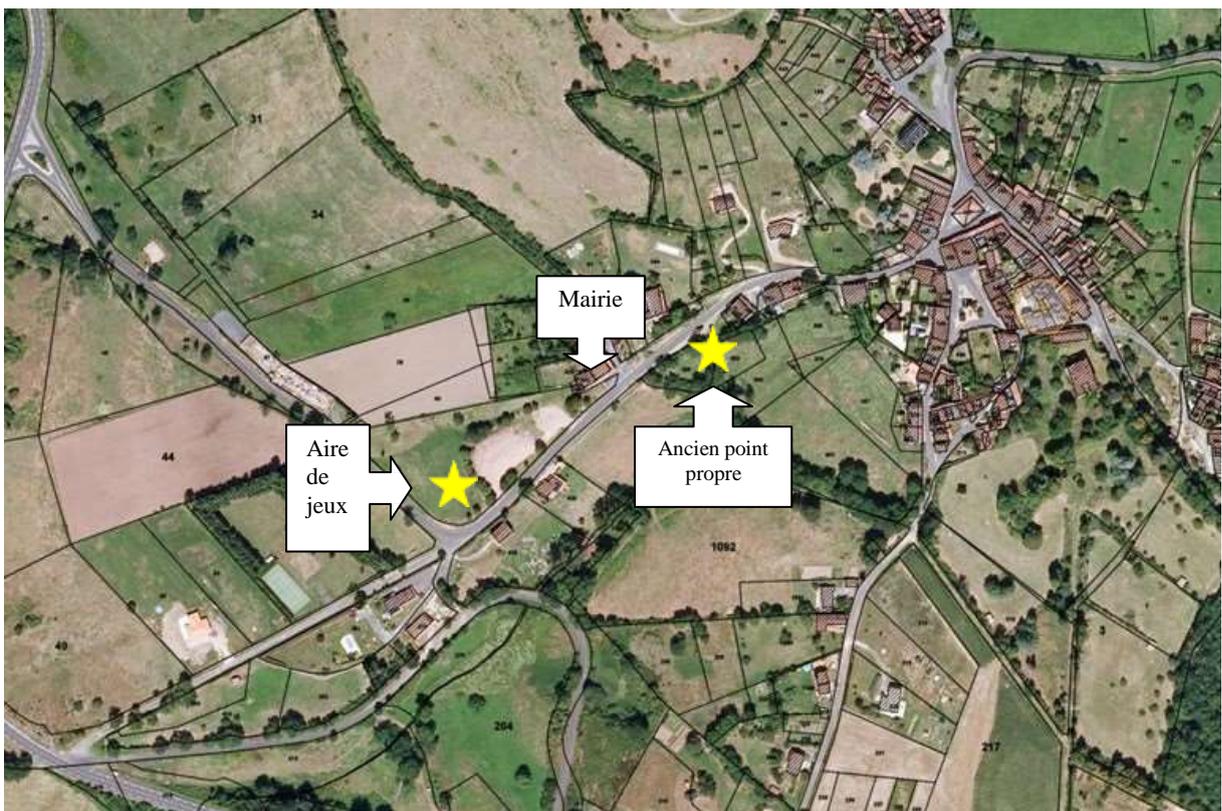
Figure 1 : vue sur le Puy de dôme depuis l'aire de jeux

La commune de Mauzun (99 habitants en 2011) est la plus petite commune du Puy-de-Dôme (0,99 km<sup>2</sup>), Auvergne. Située au cœur du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, cette commune en passe de mourir, 61 habitants en 1990 et plus aucun enfant en 1998, est en train de connaître un renouveau générationnel puisque actuellement elle rassemble 25 enfants de moins de 12 ans. Ces nouvelles familles, ces enfants sont des éléments majeurs pour les anciens du village. C'est pourquoi la commune attache une volonté particulière de leur apporter un cadre de vie agréable et riche en biodiversité.



Le déplacement d'un ancien point propre libère une parcelle à l'en-

trée du village qu'il est nécessaire de réhabiliter, pour améliorer visuellement cet espace. La commune dispose également d'une aire de jeux qui mériterait de poursuivre son aménagement paysager. L'idée, c'est qu'à l'initiative de la municipalité (7 élus) en partenariat avec les habitants (le village bénéficie d'une bonne cohésion de groupe et d'une vraie vie de village) de réhabiliter ce premier espace et de planter des arbres autour de l'aire de jeux. En parallèle, un atelier de création de nichoirs et abris à insectes avec les enfants sera mis en place. Ils pourront donc soit participer aux plantations, soit participer aux ateliers de fabrication des abris qui seront ensuite installés sur ces espaces.



## Un bilan très positif, bien au-delà de nos espérances

Plus de 120 personnes ont participées à notre évènement dont environ une quarantaine d'enfants. Pour planter une soixantaine d'arbres : 32 plants apportés par la F3e et 26 plants financés en partie par le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez dans le cadre de son opération en faveur de la nature ordinaire, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels.

Dès 9h00 du matin, les premières équipes se sont attaquées au chantier. Différentes zones avaient été préalablement identifiées et déjà préparées par l'équipe municipale et M. SEVILLA, Terrassier de l'entreprise SPTP qui est venu gracieusement nous prêter main forte en raison de l'intérêt du projet. Plusieurs ateliers étaient proposés : plantation, nichoir à insectes...

Les enfants se sont donc relayés de l'un à l'autre au gré de leurs envies. Ce projet a vraiment été mobilisateur et n'a connu aucune difficulté dans sa mise en œuvre.

Les plantations se sont déroulées tout au long de la matinée qui s'est conclue par une cérémonie officielle, le Parc Naturel Régional Livradois-Forez ayant opté de retenir le projet de Mauzun pour lancer son opération en faveur de la nature ordinaire. L'évènement s'est ensuite poursuivi autour d'un repas partagé, premier pique-nique de l'année en extérieur, le soleil ayant décidé de nous accompagner tout l'après-midi.

Une exposition prêtée par le PNR Livradois-Forez permettait de décou-

vrir la biodiversité du territoire et une campagne de recensement des volontaires pour l'accueil de nichoir à chouette chevêche en partenariat avec la LPO a permis de trouver 8 volontaires.

L'Association des Parents d'élève (APE) a participé toute la journée en tenant la buvette afin de financer les projets scolaires et notamment le voyage à Londres des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2.

Mme Carrier, résidente secondaire à Mauzun, en a profité pour offrir à la mairie un nichoir à oiseau qui reste encore à installer.

## Un impact immédiat auprès des enfants

Chaque enfant a reçu le jour de l'opération une attestation de reconnaissance signée de Madame le Maire témoignant du travail rendu auprès de la commune de Mauzun.

Chaque enfant du village a pu donner son nom à l'arbre de son choix, des étiquettes à leur prénom leur ont été distribuées et accrochées ensuite à un arbre.





Cette plantation a été réalisée par

Océlia

Les effets de l'opération se sont de suite ressenties. Depuis la plantation, les enfants sont allés arroser leurs arbres, vérifier qu'ils poussaient bien (apparition des premiers bourgeons, fleurs...) et ont fabriqué des nichoirs à insectes chez eux.

### Une communication adaptée mais peu suivie



- Définition d'un visuel en lien avec le thème « des jeunes poussent »
- Distribution de flyers dans le carnet de liaison des enfants de l'école du RPI
- Campagne d'affichage dans les communes voisines
- Invitation des maires de la Communauté de communes du Pays

de Billom-St Dier –  
Vallée du Jauron et des  
maires du PNR  
Livradois-Forez

- Publipresse assuré par le PNR Livradois-Forez + France bleue Pays d'Auvergne

Aucun journaliste ne s'est déplacé pour l'évènement, l'action se déroulant juste avant les élections départementales.

## Instant de vie : Déroulé de la manifestation commentée

# L'aire sous les jeux



9h00 : Les matinaux : encore peu nombreux, mais motivés... Ils bravent le brouillard et l'humidité ambiante pour remplir leur mission !!!

# Le nichoir



Le nichoir : de l'installation au remplissage des cases... Un travail de... fourmi...



# Le verger



Recette pour un beau verger : Il faut des jeunes, des vieux, des moins jeunes... un zeste de réflexion, beaucoup de palabres, un peu de travail, pas mal de rires... mais surtout beaucoup de plaisir



## Les tours en tracteur



Mieux que les manèges... Les tours en tracteur !!! Jamais dans Mauzun, on n'avait vu autant de tracteurs de sortie. Jamais on avait vu autant de tracteurs donner le sourire aux enfants !!!



## La charmille



L'ancien point propre transféré, une jolie charmille prendra le relais.

# Le temps des officiels

11h30 : il est temps de faire une pause et de recevoir l'un de nos partenaires : Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, non sans mettre à contribution son Vice-Président, M. Rodier qui a bien voulu se prêter au jeu de la plantation d'un des cerisiers du verger.



Le temps des discours : Madame le Maire :  
Mme Taillandier et le Vice-Président du  
PNRLF : M. Rodier

La remise des diplômes aux enfants



Le pot de l'amitié avec au menu :  
jus de pommes de Mauzun offert par

Les délégations extérieures : de nombreux  
maires voisins, amis sont venus nous rendre  
visite par sympathie, par curiosité avec la  
volonté pour certains de développer des projets  
similaires...

**Mais cette journée n'aurait jamais été ce qu'elle a été sans :**

## La mobilisation de l'APE



Une dizaine de parents se sont mobilisés au cours de la journée pour tenir la buvette après avoir au préalable préparé son lot de gâteaux et de crêpes.

## La mobilisation de ses habitants

Un grand merci à Céline Taillandier et Jérôme Duchalet pour leur participation plus qu'active, M. Sévilla et sa pelleuse, M. Thomas Dumas du Conservatoire des espaces naturels pour ses précieux conseils, Mme Pedrero chargée du reportage photographique.

Mme Carrier, pour son don d'un nichoir à oiseaux, Denis Steinert et son tracteur... à tous les habitants qui ont participé de près ou de loin à cette opération

## La mobilisation du conseil municipal

Christiane Taillandier, La maire, chef des chefs et organisatrice hors paire des réceptions en tout genre

Olivier Ralluy, 1er Adjoint

Chef d'équipe plantation de la Charmille et fournisseur officiel de soupe pour tout le village et même plus...

Tiphaine Moreau, Soutien technique, psychologique... et fournisseuse de jus de pommes

Alain Leloup, chef d'équipe plantation, chauffeur de tracteur, dénicheur de pelleuse et soutien technique...

René Rolland, artiste hors pair, constructeur de nichoir à insectes essai n°1 concluant...

Pierre Echalié, Chef d'équipe plantation du verger Sandrine Izambart, chef de projet un peu débordée...



# PROJET 7

## AMENAGEMENT DES ALENTOURS DU CHATEAU DE MONTFORT POUR PERMETTRE L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITE

MAIRIE  
Du  
VERNET LA VARENNE  
RUY DE DOME

Code Postal : 63580  
Téléphone : 04 73 71 31 21  
Télécopie : 04 73 71 28 02  
mairie.vernetlavarenne@wanadoo.fr



Au Vernet la Varenne, le 23 janvier 2015,

Objet : Participation au chantier participatif en faveur de la nature ordinaire en partenariat avec le PNR Livradois-Forez.

Madame, Monsieur,

La Commune du Vernet la varenne souhaiterait s'engager dans le **projet de chantier participatif en faveur de la nature ordinaire** soutenu par le Parc naturel régional du Livradois-Forez.

Ces chantiers viseront à faire découvrir des thématiques liées à la biodiversité aux alentours du château de Montfort et à la création d'aménagements afin de permettre l'accueil de la biodiversité. Ce projet complétera nos engagements dans la **Charte Européenne du Tourisme Durable** signé par La maison de l'Améthyste, régie par la commune du Vernet la Varenne, en 2014 avec le Parc naturel régional du Livradois-Forez.

Plusieurs aménagements sont envisagés.

En premier lieu, la création et l'aménagement d'un « **verger pédagogique** » dans l'enceinte du château de Montfort et à la création et l'installation de nichoirs à mammifères, oiseaux et insectes.

Dans un second temps, la création d'un « **jardin des plantes sauvages** » de notre territoire, la création de haies sur les parcelles attenantes aux enceintes rapprochées du château, ainsi que le fleurissement favorisant un maximum la biodiversité.

Ces aménagements s'inscrivent dans une **dynamique globale d'aménagement du site sur plusieurs années**. Elles comprend la mise en place de plusieurs chantiers participatifs, des aménagement pédagogiques fixes et la créations d'aménagements permanents.

Les chantiers participatifs auront pour thèmes la découverte de la biodiversité du château de Montfort et la création d'aménagements en faveurs de la biodiversité.

Je sollicite votre soutien afin de pouvoir mener à bien se projet.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Maire,  
Mme Françoise BOURGNE

Suivi et encadrement du projet : Adrien LABRIT,  
animateur environnement à La maison de l'Améthyste

## LISTE DES AMÉNAGEMENTS ET DES ANIMATIONS

### Les chantiers participatifs :

- Actions participatives prévues :
- Les rapaces nocturnes de notre région et la création de nichoirs adaptés.
- La biodiversité végétale et la cueillette des plantes sauvages.
- Création de fascine vivante et de bacs de culture végétale (tressage d'osiers et de noisetiers)
- Création de haies sauvages
- Planter des fruitiers
- Création d'abris et de nichoirs divers (chiroptères, mammifères, oiseaux)

### Aménagements pour l'accueil de la biodiversité :

Abris et nichoirs	oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faucon crécerelle</li> <li>• martinets et hirondelles</li> <li>• Choucas</li> <li>• Hulotte</li> <li>• Chouette chevêche *3</li> <li>• Passereaux...</li> </ul>
	mammifères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hermine, belette, hérisson, divers chiroptères</li> </ul>
	insectes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abris groupés et des aménagements disséminés</li> </ul>
Arbres	vergers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petits fruits, plein vent et palissades</li> </ul>
Jardin de plantes sauvages, médicinales et aromatiques du territoire.	Bacs de culture en végétaux tressés et valorisation pédagogique	...

### Partenariat avec :

- le PNR Livradois-Forez
- L'association « Haies d'Auvergne »
- L'association « Chauve-souris d'Auvergne »
- Les Vergers conservatoires de Tours-sous-Meymont / CEN Auvergne
- Le CBNMC (Conservatoire de Botanique National du Massif Central)



# PROJET 8

## MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FRUITIER DU PAYS D'ARLANC POUR LA SAUVEGARDE DE VARIETES ANCIENNES.

Le 30/03/2015

### "Mise en valeur du patrimoine fruitier du Pays d'Arzac par la sauvegarde d'anciennes variétés fruitières"

En 2005, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN) a réalisé une enquête fruitière sur le secteur du Pays d'Arzac afin de recenser différentes variétés de pommes locales. Suite à cette étude, un projet de conservation d'anciennes variétés de pommiers du canton d'Arzac a été lancé. En effet 44 espèces de pommiers anciens ont été sélectionnées pour être multipliées parmi 260 pommes goûtées, sans compter les variétés non retrouvées notamment pour les fruits d'été (cerises et prunes).

Afin que ce patrimoine arboricole local soit conservé et que cette ressource fruitière continue de se développer. Un projet de territoire s'organise pour créer une dynamique d'échanges et de partage de savoir-faire: greffe, mise en forme, entretien des arbres mais aussi usages, conservation et transformation des fruits.

Un groupe local du CEN s'est constitué sur Beurrières avec l'appui de la municipalité afin de créer un verger sur des parcelles communales non valorisées, l'aménagement des communs du futur éco-quartier et la création d'un sentier pédagogique dans le bourg.

Les enjeux qui se présentent désormais consistent tout d'abord à sauvegarder ce patrimoine par la création de jeunes arbres qui seront plantés et entretenus sur la commune puis dans une seconde phase mais néanmoins primordiale de faire vivre ce patrimoine. En effet pour que les variétés fruitières du pays d'Arzac continuent à occuper le territoire, il est indispensable que les résidents redécouvrent leurs qualités en matière d'adaptation au terroir, en matière gustative et culinaire...et puissent facilement se procurer des plants pour alimenter leurs vergers familiaux. L'objectif étant de multiplier les anciennes variétés fruitières sur les terrains communaux de Beurrières afin que ce patrimoine arboricole local soit conservé et que cette ressource fruitière continue de se développer, localement.

#### 2014

Une première animation a eu lieu : dimanche 23 mars de 9h30 à 12h30 à côté de la mairie de Beurrières. La présentation du projet et l'installation de la pépinière se sont réalisés sur parcelle communale jouxtant la mairie. Plus de 250 porte-greffes financés par la mairie ont été implantés. Le sol avait été préparé en amont par la municipalité, il a été amendé en plus par un paillage de compost et de broyat.

D'autres animations ont été organisées :

- samedi 16 août, de 9h30 à 12h : a eu lieu la deuxième animation "l'initiation à la greffe d'été à œil dormant" à la pépinière d'arbres fruitiers de Beurrières en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne. Animation réalisée en même temps que le vide-grenier annuel.

- samedi 22 novembre, toute la journée : organisation d'une pressée de pommes à l'occasion de la découverte pour les Beurriérois et locaux, du projet de l'éco quartier. Présentation de la collection des fruits d'Auvergne du Conservatoire des Espaces Naturels.

- dimanche 5 octobre, toute la journée : Présentation de la collection des fruits d'Auvergne du Conservatoire des Espaces Naturels à l'occasion de la Foire d'Automne à Arzac.

- **samedi 28 février**, une initiation à la taille et l'entretien de vieux arbres fruitiers a été proposée de 9h à 12h, au village de CHOUPEYRE dans un verger laissé à l'abandon depuis des dizaines d'années. Cette matinale a permis, à plus d'une trentaine de personnes, de découvrir les techniques simples de la taille douce sur de vieux fruitiers.

- **samedi 28 mars** : découverte de la technique de greffes en fente, et mise en application sur les porte-greffes dans la pépinière.

Un petit stand d'informations installé pour l'occasion des animations, permet d'exposer différentes fiches de variétés fruitières présentes en Auvergne et de présenter le projet. Plus d'une trentaine d'habitants et de personnes du secteur du Livradois-Forez viennent participer et échanger sur les différentes techniques et histoires des fruitiers.

La prochaine animation (greffe en écusson) aura lieu **dimanche 16 août de 9h30 à 12h** à la pépinière de Beurrières à l'occasion du vide-grenier.

**D'autres animations seront programmées régulièrement pour :**

- Présentation de la collection à la Foire d'Automne avec possibilité de collecte de fruits pour identification.

- Animation Pressée à l'automne

- des entretiens de la pépinière printemps / été /automne

- L'entretien et la taille d'un ancien verger de Beurrières en février

- La greffe d'hiver en fente en mars-avril

- D'autres animations : comme la collecte d'anciennes variétés de fruits pour réaliser des expositions/échanges ou encore une collecte de greffons.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Mairie au 04 73 82 03 87.

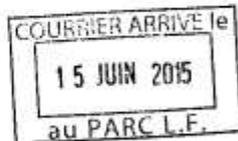


# **PROJET 9**

## **CUNLHAT UN BOURG JARDIN**



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité



Monsieur Tony BERNARD  
Président du Parc Naturel Régional  
Livradois Forez  
63880 ST GERVAIS SOUS MEYMONT

TB  
+ SC

**Objet** : Opération « bourg jardin »

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le devis de Madame Nathalie Batisse pour l'opération un « bourg jardin ».

Chaque phase comprend une association de la population.

1 – Etat et évolution : bilan des végétaux présents sur les espaces publics, repérage d'espèces anciennes et locales dans les jardins en accord avec les propriétaires, repérage des espaces publics favorables à la végétalisation.

2 – jardinons l'espace public : rendre les habitants acteur des espaces verts et conduite d'une opération « modèle » dans le cadre d'un chantier participatif.

3 - fleurissement autour de l'église suivant le même processus.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer l'accord du Parc Livradois Forez pour participer à cette orientation qui fera l'objet d'une communication. Je compte d'ailleurs sur le Parc pour nous aider à relayer cette opération.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le 08 juin 2015

Le Maire,



Frédéric FARGETTE



## CUNLHAT, UN BOURG JARDIN ?

### Contexte

---

Au cours des dernières décennies, le bourg de Cunlhat n'a pas échappé aux aménagements proches des modèles urbains qui, faisant une large place à la voiture, ont imperméabilisé les sols et relégué la végétation aux espaces privés et à quelques jardinières souvent placées par défaut.

Trop souvent, la haie de thuyas a fait office de clôture, certes infranchissable, mais qui constitue un masque paysager et une aberration en termes de choix d'essence.

L'équipe municipale de Cunlhat est persuadée que l'exemple donné par la collectivité peut permettre une évolution du regard et des pratiques de chacun.

C'est pour cela qu'à l'occasion d'un premier chantier participatif, une haie de thuyas, proche de l'école élémentaire, a été supprimée.

Il s'agit maintenant de poursuivre cet effort en donnant une place plus importante dans le bourg à la végétation du quotidien. Cette volonté rejoint l'attente de plusieurs habitants qui ont constitué une nouvelle association « Cunlhat en sève ».

### Objectifs

---

- Réduire de façon significative l'imperméabilisation des sols en supprimant goudron et pavement partout où cela sera possible ;
- Faire des espaces publics les jardins de ceux qui n'en ont pas et améliorer ainsi le cadre de vie de tous ;
- Recourir à des essences végétales anciennes et diversifiées, souvent présentes dans les jardins ;
- Reconstituer des haies d'arbres en favorisant les essences endogènes, avec une attention particulière pour les arbres fruitiers ;
- Rendre les habitants acteurs de cette mutation.

### Comment faire ?

---

- **Etre conseillé et accompagné par un(e) botaniste/jardinier(e) pour :**
  - Choisir les essences à planter en fonction des lieux choisis, être conseillés quant à l'entretien des plantes ;
  - Définir et mettre en œuvre des outils d'information sur la démarche entreprise et sur ses conséquences en termes de biodiversité et de qualité de vie ;
  - Contribuer au suivi des chantiers participatifs.
- **Identifier les lieux :**
  - Le tour de l'église : enlèvement de goudron et plantation
  - La place du marché : diminution de l'emprise des pavés
  - Entre la Croix noire et Roussy, création d'une haie le long du chemin sur le terrain communal
  - Parcelle communale jouxtant le cimetière : plantation de fruitiers

- Faire du jardin de l'école Saint Joseph, un jardin ressources
- Plus généralement, inciter les riverains des différentes rues à contribuer à l'éclosion du « vert » dans l'ensemble du bourg et pour cela, inventer des solutions techniques pour prouver la faisabilité de plantations même dans des espaces contraints.
- **Communiquer, informer, sensibiliser**
  - Utiliser les outils de communication existant pour diffuser l'information relative à ce programme ;
  - Organiser au moins une réunion publique ;
  - Elaborer un document support sur les végétaux de nos jardins traditionnels (cf. : exemple de Saint Jean des Ollières) ;
  - Montrer l'exemple par les actions communales et au cours des chantiers participatifs.
- **Se procurer les végétaux**
  - Repérer dans les jardins ou forêts, avec l'accord des propriétaires concernés et l'appui du prestataire et de l'association Cunlhat en Sève, les végétaux pouvant être soit transplantés, soit bouturés ;
  - Constituer au sein du jardin de l'ancienne école Saint Joseph un espace de « stockage » des végétaux avant leur mise en place définitive
  - Compléter par des achats auprès de pépiniéristes ou jardinerie en veillant au choix approprié des essences.
- **Organiser des chantiers participatifs**
  - L'équipe municipale prend en charge les aspects logistiques avec l'appui des bénévoles de l'association Cunlhat en sève et fait appel à la population pour mettre la main « à la plante ».
  - Réalisation des travaux conséquents comme enlèvement du goudron ou des pavés par les services municipaux
  - Acquisition de petits matériels et équipements pour équiper les bénévoles participants au chantier
- **Estimatif des dépenses**

Prestation du botaniste/jardinier : 6 demi-journées	1 020 €
Achats de végétaux	1 500 €
Petit matériel et équipement	500 €
Communication	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 020 €</b>

- **Plan de financement :**
  - Parc Livradois Forez : 2 000 €
  - Commune de Cunlhat : 2 020 €

## Ambert → Vivre sa ville

**CADRE DE VIE** ■ Pour une ville plus fleurie, tous mettent la main à la pâte lors du 4<sup>e</sup> chantier participatif

# Cunlhat se pare de ses plus beaux atours

Transformer le bourg en jardin, tel est le projet de la municipalité de Cunlhat pour rendre ses droits à la nature. Nature qui est régulièrement grignotée par l'urbanisme.

Cécile Bayolle  
ambert@univfrance.com

**A** Cunlhat, la municipalité s'engage une fois encore sur la voie du durable et du participatif en mettant en place un nouveau chantier vert, le quatrième depuis l'an dernier. Déjà, les précédentes éditions avaient permis l'abattement d'une haie de thuyas envahissante, la plantation d'arbres, le débroussaillage de chemins de randonnée et le traitement des jardinières de la place du village. Cette nouvelle journée a, quant à elle, été consacrée au nettoyage des parterres du bourg, au déblayage des alentours du plan d'eau et au fleurissement de la rue de Bourgaillat. Et c'est une cinquantaine



**PLANTATIONS.** Dans la rue de Bourgaillat, les enfants récupèrent les parvenches pour les replanter un peu plus loin.

de personnes qui se sont rassemblées pour « rendre le village un peu plus agréable en jouant la carte du tourisme

vert », commente Danièle Four-nieux, adjointe municipale.

Sur place, l'ethnobotaniste Nathalie Batsse donne la marche à

suivre : « Nous favorisons les plantes présentes dans les jardins, celles auxquelles on ne fait plus attention mais qui font

partie de notre culture et de la biodiversité. Par ce choix, nous favorisons la dimension de conservation de patrimoine floral ». Mais la plantation n'est qu'une étape dans le processus de fleurissement et ce sont les habitants du quartier qui s'engagent à entretenir ce qui a été réalisé durant la journée.

### Durable et participatif

« Il est intéressant de voir que les villageois se mobilisent d'eux-mêmes en fleurissant devant chez eux », se félicite l'adjointe. « L'idée d'un chantier participatif, c'est de réussir nos projets même si nous ne sommes pas des professionnels. Et si nous faisons des erreurs, même seulement deux ou trois personnes par rue, cela change tout ». Ainsi, en voulant redonner sa part de nature aux aménagements urbains qui grignotaient petit à petit le village, Cunlhat aura récolté les honneurs du Parc naturel régional Livradois-Forez, en se voyant remettre un diplôme, des mains de son président Tony Bernard. ■

## LE BOURG EN ACTION SUR TROIS SITES CIBLÉS



### RÉCOMPENSER

Le président du Parc naturel régional Livradois-Forez avait tenu à se déplacer en personne pour remettre un diplôme de « projet exemplaire en faveur de la nature quotidienne ». Récompense qui résonne agréablement aux oreilles des Cunlhatois qui, après l'initiative de la municipalité, interviennent d'eux-mêmes pour le fleurissement de la ville.



### FLEURIR

Entre 40 et 50 personnes se réunissent deux fois par an pour répondre au chantier participatif. Ici, pour la quatrième édition, le bourg est privé de ses mauvaises herbes pour accueillir des bulbes nouveaux.



### CONSEILLER

Nathalie Batsse était présente pour l'occasion afin d'accompagner les bénévoles et de les conseiller pour les plantations diverses. « A part les bulbes, ce sont toutes des plantes issues de variétés anciennes et provenant de jardins », explique-t-elle.

### NETTOYER

Outre les plantations végétales dans les rues du bourg, les bénévoles étaient également présents sur le site du plan d'eau pour un grand nettoyage. Au programme, débroussaillage, ratisage et ramassage des éventuels débris. Une implication exemplaire qui aura permis en quelques heures d'accomplir un travail remarquable de la part d'une trentaine de personnes. Une occasion également pour les habitants de se rencontrer et de faire bouger les choses ensemble dans la durée.



Thiers

**PROJET 10**  
**PLANTATION D'UNE HAIE FAVORISANT LA**  
**BIODIVERSITE COMMUNE DE ST JEAN D'HEURS**

MAIRIE  
DE  
SAINT-JEAN D'HEURS

-----  
Le Bourg - 63190  
☎ 04.73.73.12.73  
[mairie.stjeandheurs@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjeandheurs@wanadoo.fr)  
B. Frasiak - Maire

Saint Jean d'Heurs,  
Le 28 janvier 2015

Destinataire

Parc Régional Naturel Livradois Forez

M. Serge Chaleil  
Mme E. Jaillet

Objet : Projet « Nature ordinaire »

Monsieur,

Suite à la décision du Parc, et à l'échange avec M. Chaleil, de favoriser des actions relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité, le conseil municipal de Saint Jean d'Heurs, dans sa réunion du 23 janvier a souhaité porter un projet, qui dans le cadre de l'aménagement du bourg permettrait la plantation d'une haie favorisant la biodiversité.

Nous sollicitons pour cette réalisation l'appui technique, pour le choix des espèces à planter et financier du Parc. Sont joints le descriptif et le plan de l'action envisagée ainsi que le budget prévisionnel.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Bernard Frasiak





**PROJET 11**  
**AMENAGEMENT VERGER COMMUNAL VALS LE CHASTEL**

**Projet finalisé est inauguré début 2016**





Parc  
naturel  
régional

Livradois-Forez Une autre vie s'invente ici

Monsieur le Directeur  
Conservatoire d'espaces naturels Auvergne  
Moulin de la Croûte  
Rue Léon Versepuy  
63200 RIOM

Le Directeur  
2015.0468 DWS/GAC

Saint-Gervais-sous-Meymont,  
le 16 avril 2015.

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à votre devis relatif au projet d'installation de vergers sur deux parcelles, je vous prie de bien vouloir noter la commande suivante :

**- Conception du projet de verger :**

visite de terrain et diagnostic en lien avec la commune (choix des bons emplacements, définition du nombre d'arbres et des essences à planter) ;  
Édition d'un plan avec liste de variétés multi-écologiques à planter dans le verger du secteur et rédaction d'une fiche technique pour la mise en place et l'entretien du verger (une journée).

**- Montant total de la commande : 1 062,00 €.**

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur,

Dominique VERGNAUD.

*Plantation d'un pré verger sur la  
commune de  
Vals-le-Chastel (43)  
- proposition du CEN Auvergne -*



Avec le soutien de :



Juin 2015

# PROJET 12 RESTAURATION D'UNE MARE COMMUNE D'AUGEROLLES

Projet finalisé printemps 2016

2015.0058

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

50

Augerolles, 10 janvier 2015



Monsieur le Président,  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc

63880 SAINT GERVAIS SIMEYMONT

Mairie d'Augerolles  
1 rue de l'École  
63830 Augerolles  
Téléphone : 04 73 63 50 18  
e-mail : augerolles.mairie@free.fr

Affaire suivie par Christine PETROMT  
☎ : 06 67 34 07 21



OBJET : Projet de restauration d'une mare

Monsieur le Président,

Convaincus de l'importance de la préservation de la nature « ordinaire » sur son territoire, la commune d'Augerolles souhaite restaurer une mare dans le village des Grimardes. Cette mare devra dans un premier temps être décomblée, toutefois n'étant pas spécialiste en environnement nous devons faire appel à des professionnels afin de faire établir un diagnostic.

Nous souhaitons travailler avec l'école d'Augerolles dont certaines classes abordent déjà le sujet « mare » avec des intervenants de la Calèche.

Ces derniers ayant eu connaissance de notre projet, nous ont contactés pour une collaboration autour de la découverte et la réhabilitation de cet écosystème.

Une classe de Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et la Faune du Lycée Forestier de Noiretabe souhaite également nous rejoindre afin de mettre en pratique les connaissances enseignées mais également être actifs dans la réalisation.

Afin de mener à bien notre projet, nous nous permettons de solliciter l'aide du parc dans le cadre de l'appel à projet chartier participatif en faveur de la nature ordinaire.

En espérant que notre projet reçoive un accueil favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire  
  
Ludovic COMBE

---

e-mail : [augerolles.mairie@free.fr](mailto:augerolles.mairie@free.fr)

Site internet : <http://augerolles.mairie.free.fr>



Parc  
naturel  
régional  
Livradois-Forez *Une autre vie s'invente ici*

Monsieur Ludovic COMBE  
Maire  
Mairie  
Le Bourg  
63030 AUGEROLLES

Le Directeur  
2015.0058 DV/SC/AC

Saint Gervais-sous-Meymont,  
le 19 janvier 2015.

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à une demande de soutien du Parc dans le cadre de votre projet de restauration d'une mare dans le village des Grimardées et vous en remercie.

Votre projet s'inscrit pleinement dans les actions que le Parc souhaite soutenir et promouvoir. En effet, cette mare sera le point de départ d'une action de sensibilisation des enfants et des habitants sur la biodiversité.

Le Parc pourra vous aider financièrement et techniquement à la réalisation de ce projet. Il pourra prendre en charge, directement auprès de vos fournisseurs, les factures correspondantes à la fourniture de matériel, ainsi que l'accompagnement technique et pédagogique qui sera réalisé par le CPIE du Velay.

Monsieur Serge Chaillet, en charge de ce projet au Parc et Madame Solène Muller du CPIE du Velay, prendront prochainement contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous sur le terrain.

Aussi, je vous serais reconnaissant de ne pas entreprendre de travaux avant cette rencontre

Vous remerciant pour votre engagement en faveur de la biodiversité, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Dominique VERGNAUD.



## Parc Naturel Régional Livradois Forez

### SERVE DE GRIMARDIES - AUGEROLLES - Accompagnement du projet d'aménagement

2015

CENTRE PERMANENT  
D'INITIATIVES  
POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Rieu - chemin du Cocher - 43700 Chaspinhac - Tél : 04 71 03 01 17  
contact@cpieduvelay.fr - www.cpieduvelay.fr  
Association membre de l'Union Nationale des CPIE reconnue d'utilité publique



**PROJET 13**  
**CREATION D'UN VERGER ET D'UN JARDIN PARTICIPATIF**  
**COMMUNE DE ST AMANT ROCHE SAVINE**

**Projet finalisé printemps 2016**

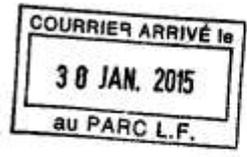


sc



Mairie de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME
ARRONDISSEMENT D'AMBERT
Code Postal : 63890
Téléphone : 04 73 95 70 22
Télécopie : 04 73 95 73 45
e-mail : st-amant-roche-savine.mairie@wanadoo.fr



Saint-Amant-Roche-savine, le 28 janvier 2015

Madame Marie-Pierre DEROSSY
Maire-adjoint
63890 SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Monsieur Serge CHALEIL
Chargé de l'éducation à l'environnement
Maison du Parc
63 880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Objet : Projet terrain.

Monsieur,

La municipalité de Saint-Amant-Roche-Savine souhaite valoriser une parcelle de terrain située sur la commune.

Plusieurs projets sont envisagés, notamment la création de jardins partagés proposés à la location ou à la vente pour les personnes qui en feront la demande.

Un espace verger, à but pédagogique et participatif, de variétés anciennes et spécifiques de la région, occuperait une partie de ce terrain.

Enfin, un arboterum souhaité par des habitants compléterait ce panachage qui s'inscrit dans l'objectif de l'équipe municipale de favoriser à la fois la biodiversité sur son territoire ainsi que le « vivre ensemble » présenté comme un temps fort dans son engagement pour ces prochaines années.

Monsieur le Maire et moi-même, en charge de ce dossier, sollicitons le Parc en tant que conseil et partenaire éventuel dans l'élaboration et la réalisation de ce projet.

Nous vous proposons de convenir d'un rendez-vous (le mercredi matin de préférence) en mairie de Saint-Amant-Roche-Savine, afin de nous rencontrer.

Avec nos remerciements, veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature of Marie-Pierre DEROSSY and official stamp of the Mairie de Saint-Amant-Roche-Savine.



Parc naturel régional  
Livradois-Forez Une autre vie s'invente ici

**Madame Marie-Pierre DEROSSY**  
**Maire-Adjointe**  
**Mairie**  
**63890 SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE**

Le Directeur  
2015.0118 DV/SC/AC

Saint Gervais-sous-Meymont,  
le 3 février 2015.

Madame le Maire-Adjoint,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à une demande de soutien du Parc dans le cadre de votre projet de valorisation d'une parcelle de terrain communal et vous en remercie.

Votre projet s'inscrit pleinement dans les actions que le Parc souhaite soutenir et promouvoir. En effet, ce projet sera le point de départ d'une action de sensibilisation des enfants et des habitants sur la biodiversité.

Le Parc pourra vous aider financièrement et techniquement dans la réalisation des différentes actions que vous envisagez.

Monsieur Serge Chaleil, en charge de ce projet au Parc, prendra très prochainement contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous sur le terrain.

Vous remerciant pour votre engagement en faveur de la biodiversité, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire-Adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

**Dominique VERGNAUD.**

**PROJET 14**  
**AMENAGEMENT ET PLANTATIONS DE VERGERS ENTREE**  
**CENTRE BOURG ST BONNET LE BOURG**



215-0404.

MAIRIE  
DE  
**SAINTE-BONNET-LE-BOURG**

PUY-DE-DÔME  
63830

Téléphone : 04 73 72 50 27



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SC



Saint-Bonnet-le-Bourg, le 21 février 2015

Bonjour Monsieur Chaleil,

Pour faire suite à notre récent entretien téléphonique, je vous fais parvenir un courrier officiel présentant notre projet d'aménagement de l'entrée du Bourg (section cadastrale 93) se situant à l'intersection de la D260 venant de Doranges et la D265 venant de Saint-Sauveur-la-Sagne et au lieu-dit Lachaux.

Ce terrain se compose de bois, terrains humides et surfaces gravillonnées, dont un endroit qui fait parfois office de décharge sauvage. Afin d'améliorer l'environnement visuel et écologique, nous avons réfléchi à un projet comportant une aire de pique-nique, une aire de loisirs avec des terrains de pétanque, des aires de stockage pour les déchets bio-dégradables (tonte, bois), une aire pour le stockage des gravillons de la commune ainsi qu'un parking pour les engins de chantier de passage. La plantation de haies permettra de séparer les différentes zones.

Une commission de réflexion composée d'élus municipaux a déjà été constituée. Cependant, nous aimerions nous faire aider par des experts pour mieux appréhender les problèmes liés à la réalisation de notre projet et à ses impacts écologiques. C'est pourquoi la commune de Saint-Bonnet-le-Bourg se tourne vers le parc du Livradois-Forez, à la fois pour solliciter une aide technique mais aussi financière.

En espérant que ce projet environnemental retiendra toute votre attention,

Recevez, Monsieur Chaleil, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Véronique Hauville  
Maire-Adjointe déléguée au Parc du Livradois-Forez



*Plantation d'un pré verger sur la  
commune de  
Saint-Bonnet-Le-Bourg (63)  
- proposition du CEN Auvergne -*



Avec le soutien de :



Juin 2015

# **PROJET 15**

## **PLANTATION DE HAIE A L'ETANG DE LA CARTADE GLAINE MONTAIGUT**

### **Projet d'implantation d'une haie à La Cartade**

Rencontre du groupe de travail avec le Parc Livradois Forez, le mercredi 27 mai 2015

#### **Participants :**

- Parc Livradois Forez : Serge Chaleil
- Association Sur les Chemins de Glaine : Marjolaine Werckmann, Boris Chauvel, Jean-Louis Jérôme, Nathalie Baduel
- Mairie de Glaine-Montaigut : Gérard Bérard, Anne Jérôme, Lénack Johannin

Excusés : Patrick Mumboisse (mairie de Glaine-Montaigut)

Le Parc encourage les projets participatifs d'aide à la préservation de la biodiversité. Cette première rencontre avait pour objectif de présenter au Parc Livradois Forez le projet d'implantation d'une haie sur les abords de l'étang de La Cartade, en vue de solliciter des conseils et un soutien à la fois technique et financier. Elle s'est déroulée sur site, pour mieux appréhender les contraintes et les atouts de l'environnement de l'étang.

En contrepartie de son intervention le Parc demande notamment :

- Une action participative, impliquant tout ou partie de la population locale, au moment de la mise en œuvre du projet. Par exemples :
  - Demander aux élèves de recenser les espèces locales pour établir une liste des végétaux les plus appropriés, et guider ainsi le choix des essences les plus pertinentes pour le projet.
  - Organiser un atelier de marcottage et de mise en jauge, à partir de haies existantes.
  - Impliquer les enfants de l'école, et éventuellement le reste de la population à la plantation elle-même.
- Après la mise en œuvre du projet, le Parc demande à ce que la commune participe à des actions de communication en lien avec le projet.

#### **Au niveau technique :**

Le lieu prévu pour l'implantation de la haie est approprié : une ancienne haie de thuyas a été coupée ; les souches sont restées en place et recouvertes de terre rapportée (curage des fossés de la commune).

La nouvelle plantation serait plus facile derrière la butte de terre dans une tranchée de plantation, mais il reste possible de la planter sur la butte elle-même. Attention quand-même à la qualité de la terre, qui est moins bonne -voire insuffisante- sur quelques mètres à côté de la barrière d'accès.

Pour faciliter la prise des végétaux et les préserver de la compétition d'autres plantes, la butte sera idéalement recouverte d'une bâche (l'association en a récupéré une), ou du géotextile (plus esthétique et plus perméable à l'humidité). Si bâche plastique, prévoir d'arroser les plantations car la butte ne favorise pas le maintien de l'humidité.

Serge Chaleil recommande de s'inspirer des essences présentes dans la haie limitrophe : marcotter et mettre en jauge les espèces possibles (par exemple, l'aubépine) pour les implanter ensuite dans la haie, limitant le poids financier d'achat éventuel d'arbustes.

#### **Au niveau administratif et financier :**

La Mairie est le maître d'œuvre du projet et doit présenter un dossier comprenant le descriptif du projet un budget prévisionnel.

Suite à des échanges antérieurs entre Serge Chaleil et l'Association, le Parc du Livradois Forez a mis de côté une réserve financière d'environ 1000€ (montant à vérifier) sur son budget 2015 pour accompagner notre projet.

Les postes de dépenses possibles sont, de façon non limitative :

- L'analyse du sol ;
- L'acquisition de matériel pour l'implantation (ex : géotextile) ou l'entretien de la haie (sécateurs, etc) ;
- L'intervention de spécialistes sur place, pour conseiller ou animer des ateliers dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- L'organisation de conférence sur des sujets en lien avec le projet
- Etc.

Les factures doivent être payées directement par le Parc, impérativement avant fin novembre 2015. Aucune dépense ne pourra être prise en charge par le Parc au-delà de cette date, sur le budget 2015.

#### **Points divers :**

Le Parc soutient des projets similaires ; par exemple à Mauzun, où un verger communal (25 arbres) a été planté avec la participation de l'ensemble de la population. Une convention a également été signée entre la commune de Mauzun et le Conservatoire, et prévoit des interventions au fil du temps (initiation à la taille ; initiation au greffage ; hôtel à insectes).

Serge Chaleil a proposé une idée d'aménagement complémentaire du site de La Cartade : l'esplanade herbeuse qui domine la pièce d'eau pourrait être un point d'implantation d'un verger communal.



## Serge Chaleil

**De:** Lénarck Jehannin <larocheauxfees@roccetmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 29 octobre 2015 14:17  
**À:** Serge Chaleil  
**Objet:** Projet haie à Glaine-Montaigut : derniers devis 2015 !  
**Pièces jointes:** Devis\_Géotextile.pdf; Devis\_Livres.pdf; Devis\_Pompe.pdf

Bonjour Monsieur Chaleil,

Vous trouverez en PJ les 3 derniers devis relatifs à notre demande de financement 2015.

Concernant le dispositif d'arrosage, et après visite sur place du fournisseur, nous avons dû opter pour un compromis technique, à savoir : une motopompe classique et un tuyau de longueur standard (25m), pour remplir une cuve de quelques hectolitres que nous transporterons ensuite à proximité de la haie pour l'arroser (avec un embout adapté pour préserver les plants et le sol). La solution que nous envisagions s'est avérée inadaptée et hors de prix (quelque 1000 euros ... et un dispositif encombrant et peu maniable !)

Ensuite, pour éviter la pousse de mauvaises herbes, nous souhaitons compléter le couvre sol par une pose de géotextile y compris sur les flancs de la butte (actuellement seules des dalles textile autour des plants sont prévues) Nous avons donc demandé un devis complémentaire que vous trouverez en PJ.

Enfin, nous proposons d'acquérir quelques ouvrages jeunesse dédiés à l'arbre et à la biodiversité, qui seront disponibles dès le jour de l'inauguration ; c'est l'objet d'un des devis en PJ.

L'ensemble des dépenses 2015 s'élève à 857,54 euros TTC (voir détail ci-dessous) ; la nature des dépenses a parfois évolué pour répondre à certaines contraintes de mise en œuvre, mais globalement nous respectons le budget prévisionnel estimé à 845 euros.

Objet	coût HT	coût TTC	Etat
Plants	52,3	57,53	engagé
Fournitures	219,64	246,94	engagé
Livres	31,4	33,12	en attente
Toile	133,46	160,15	en attente
Pompe	299,83	359,8	en attente
<b>Total</b>	<b>736,63</b>	<b>857,54</b>	

Je vous remercie par avance de votre accord quant à ces nouvelles dépenses, et vous laisse m'indiquer la suite à donner. Bien entendu, n'hésitez pas à m'appeler si vous avez la moindre interrogation.

Bien cordialement,

Lénarck JEHANNIN  
06-98-05-61-02

